

## IV. — TUNISIE

### 1. — Vie du gouvernement

**Le gouvernement en place le 1<sup>er</sup> janvier 1974 est celui du 29 novembre 1971, remanié en 1972 et 1973 (Cf. les A.A.N. correspondants).**

*Remaniements.*

**Décret N° 74-15 du 14 janvier 1974, portant nomination de Membres du Gouvernement. J.O.R.T. (3) 15 janvier 1974, 78.**

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne,  
Vu l'article 43 de la Constitution,

Décrétons :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés :

|  |                      |
|--|----------------------|
| Ministre de la Défense Nationale ..... | M. Hedi KHEFACHA     |
| Ministre de l'Équipement .....         | M. Abdallah FARHAT   |
| Ministre des Affaires Sociales .....   | M. Mohamed ENNACEUR. |

ART. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal Officiel de la République Tunisienne*.

Fait au Palais de Carthage, le 14 janvier 1974

Le Président de la République Tunisienne

Habib BOURGUIBA

b) **Par décret n° 74-16 du 14 janvier 1974. J.O.R.T. (3) 15 janvier 1974, 79.**

Monsieur Habib CHATTI, Directeur du Cabinet Présidentiel est chargé des fonctions de Ministre des Affaires étrangères.

c) **Par décret n° 74-18 du 14 janvier 1974, J.O.R.T. (3), 15 janvier 1974, 81.**

Monsieur Ahmed BENNOUR est nommé Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense Nationale.

d) **Par décret n° 74-111 du 26 février 1974, J.O.R.T. (15), 26 février 1974, 414.**

Monsieur Chedli KLBI est nommé Directeur du Cabinet Présidentiel.

e) **Par décret n° 74-146 du 7 mars 1974, J.O.R.T. (15), 8 mars 1974, 498.**

Monsieur Mahmoud MAAMOURI est nommé Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de l'Information.

f) **Décret n° 74-877 du 25 septembre 1974, portant nomination de Membres du Gouvernement. J.O.R.T. (58), 24-27 septembre 1974, 2080.**

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne,

Vu l'article 43 de la Constitution;

Vu le décret N° 71-133 du 10 avril 1971, portant réorganisation des services du Premier Ministère;

Vu le décret N° 71-383 du 27 octobre 1971, portant nomination du Premier Ministre;

Vu le décret N° 71-384 du 29 octobre 1971, portant nomination des membres du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Décrétons :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés :

|  |                      |
|--|----------------------|
| Ministre du Plan .....                                   | M. Chedly AYARI      |
| Ministre de l'Economie Nationale .....                   | M. Abdelaziz LASRAM  |
| Ministre de l'Agriculture .....                          | M. Hassen BELKHODJA  |
| Ministre de l'Equipement .....                           | M. Lassaad BEN OSMAN |
| Ministre des Transports et des Communica-<br>tions ..... | M. Abdallah FARHAT   |

ART. 2. — Sont nommés :

|   |                      |
|---|----------------------|
| Secrétaire d'Etat auprès du Premier Mi-<br>nistre chargé de l'Information ..... | M. Mustapha MASMOUDI |
| Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des<br>Affaires Etrangères .....           | M. Mongi KOOLI       |
| Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de<br>l'Education Nationale .....          | M. Hedi ZGHAL.       |

ART. 3. — Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Fait au Palais de Carthage, le 25 septembre 1974

Le Président de la République Tunisienne :

Habib BOURGUIBA

#### *Nouveau gouvernement*

a) **Décret N° 74-959 du 5 novembre 1974, portant nomination du Premier Ministre, J.O.R.T. (66), 5-8 novembre 1974, 2360.**

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne;

Vu l'article 43 de la Constitution;

Vu le décret N° 69-400 du 7 novembre 1969, portant création d'un Premier Ministère et fixant les attributions du Premier Ministre;

Vu le décret N° 70-118 du 11 avril 1970, portant organisation des services du Premier Ministère;

Vu le décret N° 71-133 du 10 avril 1971, portant réorganisation des services du Premier Ministère;

Décrétons :

ARTICLE PREMIER. — Monsieur Hédi NOUIRA est nommé Premier Ministre.

ART. 2. — Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Fait au Palais de Carthage, le 5 novembre 1974

Le Président de la République Tunisienne :  
Habib BOURGUIBA

b) Décret n° 74-960 du 5 novembre 1974, portant nomination des membres du gouvernement, *ibid.*

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne,  
Vu l'article 43 de la Constitution ;  
Vu le décret n° 74-959 du 5 novembre 1974, portant nomination du Premier Ministre ;

Décrétons :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés :

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Ministre de la Justice .....                        | MM. Slaheddine BALY   |
| Ministre des Affaires Etrangères .....              | Habib CHATTI          |
| Ministre de l'Intérieur .....                       | Tahar BELKHODJA       |
| Ministre de la Défense Nationale .....              | Mohamed HEDI KHEFACHA |
| Ministre délégué auprès du Premier Ministre .....   | Mohamed SAYAH         |
| Ministre du Plan .....                              | Chedly AYARI          |
| Ministre des Finances .....                         | Mohamed FITOURI       |
| Ministre de l'Economie Nationale .....              | Abdelaziz LASRAM      |
| Ministre de l'Agriculture .....                     | Hassen BELKHODJA      |
| Ministre de l'Education Nationale .....             | Driss GUIGA           |
| Ministre des Affaires Culturelles .....             | Mahmoud MESSAADI      |
| Ministre de la Santé Publique .....                 | Mohamed MZALI         |
| Ministre de l'Equipement .....                      | Lassaad BEN OSMAN     |
| Ministre des Affaires Sociales .....                | Mohamed ENNACEUR      |
| Ministre des Transports et des Communications ..... | Abdallah FARHAT       |
| Ministre de la Jeunesse et des Sports .....         | Fouad M'BAZAA         |

ART. 2. — Sont nommés :

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de l'Information ..... | MM. Mustapha MASMOUDI   |
| Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires Etrangères .....          | Mongi KOOLI             |
| Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense Nationale .....          | Ahmed BENNOUR           |
| Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Plan .....                          | Mustapha ZANOUNI        |
| Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale .....         | Hedi ZGHAL              |
| Secrétaires d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture. }                   | Mohamed GHEDIRA         |
|   | Abderrahman B. MESSAOUD |
| Secrétaires d'Etat auprès du Ministre de l'Equipement. }                    | Abdelhamid SASSI        |
|   | Larbi MALLAKH           |

ART. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal Officiel* de la République Tunisienne.

Fait au Palais de Carthage, le 5 novembre 1974.

Le Président de la République Tunisienne  
Habib BOURGUIBA.

## 2. — Organisation territoriale

a) **Loi n° 74-8 du 9 mars 1974, portant scindement du territoire du gouvernorat de Sousse en trois gouvernorats** (1). *J.O.R.T.* (19), 12 mars 1974, 518.

Au nom du Peuple,  
 Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne ;  
 L'Assemblée Nationale ayant adopté ;  
 Promulguons la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — L'article premier du décret du 21 juin 1956, portant organisation administrative du territoire de la République tel qu'il a été modifié et complété par la loi n° 59-79 du 21 juillet 1959 et les textes subséquents est modifié comme suit :

ARTICLE PREMIER [*nouveau*]. — Le territoire de la République Tunisienne est divisé en 17 circonscriptions territoriales administratives dénommées Gouvernorats Régionaux et portant le nom de leur chef-lieu conformément à la liste suivante :

- Gouvernorat de la 1<sup>re</sup> Région-Tunis (Siège : Tunis) ;
- Gouvernorat de la 2<sup>e</sup> Région-Tunis-Sud (Siège : Tunis) ;
- Gouvernorat de la 3<sup>e</sup> Région-Bizerte (Siège : Bizerte) ;
- Gouvernorat de la 4<sup>e</sup> Région-Béja (Siège : Béja) ;
- Gouvernorat de la 5<sup>e</sup> Région-Jendouba (Siège : Jendouba) ;
- Gouvernorat de la 6<sup>e</sup> Région-Le Kef (Siège : Le Kef) ;
- Gouvernorat de la 7<sup>e</sup> Région-Kasserine (Siège : Kasserine) ;
- Gouvernorat de la 8<sup>e</sup> Région-Sidi Bouzid (Siège : Sidi Bouzid) ;
- Gouvernorat de la 9<sup>e</sup> Région-Gafsa (Siège : Gafsa) ;
- Gouvernorat de la 10<sup>e</sup> Région-Médenine (Siège : Médenine) ;
- Gouvernorat de la 11<sup>e</sup> Région-Gabès (Siège : Gabès) ;
- Gouvernorat de la 12<sup>e</sup> Région-Sfax (Siège : Sfax) ;
- Gouvernorat de la 13<sup>e</sup> Région-Kairouan (Siège : Kairouan) ;
- Gouvernorat de la 14<sup>e</sup> Région-Mahdia (Siège : Madhia) ;
- Gouvernorat de la 15<sup>e</sup> Région-Monastir (Siège : Monastir) ;
- Gouvernorat de la 16<sup>e</sup> Région-Sousse (Siège : Sousse) ;
- Gouvernorat de la 17<sup>e</sup> Région-Nabeul (Siège : Nabeul).

ART. 2. — Le Gouvernorat de Mahdia comprend 6 Délégations : les Délégations de Mahdia, Ksour-Essaf, La Chabba, El Jem, Souassi et Chorbane.

Le Gouvernorat de Sousse comprend 7 Délégations : les Délégations de Sousse-Nord, Sousse-Sud, Msaken, Kalaâ-Kebira, Sidi Bou Ali, Nfidha et Bou-Ficha.

Le Gouvernorat de Monastir comprend 7 Délégations : les Délégations de Monastir, Ouardanine, Jemmal, Ksar-Hélal, Téboulba, Moknine et Zéramdine.

La présente loi sera publiée au *Journal Officiel de la République Tunisienne* et exécutée comme loi d'Etat.

Fait au Palais de Carthage, le 9 mars 1974.

Le Président de la République Tunisienne  
 Habib BOURGUIBA.

(1) Travaux préparatoires : Discussion et adoption par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 5 mars 1974.

b) **Loi n° 74-47 du 5 juin 1974, portant création d'un nouveau Gouvernorat à Siliana (1).** J.O.R.T. (39) 7 juin 1974, 1242.

Au nom du Peuple,

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne,

L'Assemblée Nationale ayant adopté,

Promulguons la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — L'article premier du décret du 21 juin 1956, portant organisation administrative du territoire de la République Tunisienne, tel qu'il a été modifié ou complété par la loi n° 59-79 du 21 juillet 1959 et les textes subséquents est modifié comme suit :

ARTICLE PREMIER [nouveau]. — Le territoire de la République Tunisienne est divisé en 18 circonscriptions territoriales administratives dénommées Gouvernorats Régionaux et portant le nom de leur chef-lieu conformément à la liste suivante :

- Gouvernorat de la 1<sup>re</sup> Région-Tunis : Siège Tunis ;
- Gouvernorat de la 2<sup>e</sup> Région-Tunis-Sud : Siège Tunis ;
- Gouvernorat de la 3<sup>e</sup> Région-Bizerte : Siège Bizerte ;
- Gouvernorat de la 4<sup>e</sup> Région-Béja : Siège Béja ;
- Gouvernorat de la 5<sup>e</sup> Région-Jendouba : Siège Jendouba ;
- Gouvernorat de la 6<sup>e</sup> Région-Le Kef : Siège Le Kef ;
- Gouvernorat de la 7<sup>e</sup> Région-Siliana : Siège Siliana ;
- Gouvernorat de la 8<sup>e</sup> Région-Kasserine : Siège Kasserine ;
- Gouvernorat de la 9<sup>e</sup> Région-Sidi-Bou-Zid : Siège Sidi-Bou-Zid ;
- Gouvernorat de la 10<sup>e</sup> Région-Gafsa : Siège Gafsa ;
- Gouvernorat de la 11<sup>e</sup> Région-Médenine : Siège Médenine ;
- Gouvernorat de la 13<sup>e</sup> Région-Sfax : Siège Sfax ;
- Gouvernorat de la 14<sup>e</sup> Région-Kairouan : Siège Kairouan ;
- Gouvernorat de la 15<sup>e</sup> Région-Mahdia : Siège Mahdia ;
- Gouvernorat de la 16<sup>e</sup> Région-Monastir : Siège Monastir ;
- Gouvernorat de la 17<sup>e</sup> Région-Sousse : Siège Sousse ;
- Gouvernorat de la 18<sup>e</sup> Région-Nabeul : Siège Nabeul.

ART. 2. — Le Gouvernorat de Béja comprend 6 Délégations : les Délégations de Béja, Amdoun, Medjez-El-Bab, Téboursouk, Testour et Nefza.

Le Gouvernorat du Kef comprend 8 Délégations : les Délégations du Kef, Nebeur, Sakiet Sidi Youssef, Tadjerouine, Kalaat Senane, Dahmani, le Ksour et le Sers.

Le Gouvernorat de Siliana comprend 7 Délégations : les Délégations de Siliana, Robaâ, Makthar, Rouhia, Gaafour, Bou-Arada et le Krib.

La présente loi sera publiée au *Journal Officiel de la République Tunisienne* et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait au Palais de Carthage, le 5 juin 1974.

Le Président de la République Tunisienne

Habib BOURGUIBA.

(1) Travaux préparatoires : Discussion et adoption par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 4 juin 1974.

## 3. — Elections

a) **Loi n° 74-60 du 2 juillet 1974, portant modification du Code Electoral (1).**

**J.O.R.T. (46), 2/7/74 : 1500.**

Au nom du Peuple,

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne,  
L'Assemblée Nationale ayant adopté ;

Promulguons la loi dont la teneur suit :

**ARTICLE UNIQUE.** — Les articles 12, 72, 80, 89 et 90 du Code Electoral objet de la loi n° 69-25 du 8 avril 1969 ont été abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

**ART. 12 [nouveau].** — Cette liste est déposée au siège de la Commune ou du secteur où tout électeur peut en prendre connaissance ou en relever copie. La liste définitive ainsi établie n'est plus modifiée en cours d'année.

Toutefois, elle peut faire l'objet d'une révision exceptionnelle selon les conditions qui seront déterminées par le décret portant convocation des électeurs prévu par l'article 42 de la présente loi.

**ART. 72 [nouveau].** — Le nombre des membres de l'Assemblée Nationale sera fixé par décret sur la base d'un député pour cinquante mille habitants et compte tenu des dispositions de l'article 90 de la présente loi.

**ART. 80 [nouveau].** — L'exercice des fonctions publiques non électives et rétribuées sur les fonds de l'Etat, des établissements et des collectivités publics sont incompatibles avec le mandat de député.

En conséquence, toute personne visée à l'alinéa précédent, élue à l'Assemblée Nationale, est remplacée dans ses fonctions et placée dans la position de détachement dans le mois qui suit la vérification des pouvoirs.

Tout député nommé ou promu à une fonction publique rétribuée sur les fonds de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques cesse d'appartenir à l'Assemblée Nationale par le fait même de son acceptation.

Sont exceptés des dispositions qui précèdent les membres du Gouvernement.

**ART. 89 [nouveau].** — Le vote a lieu par circonscription; chaque gouvernorat constitue une ou plusieurs circonscriptions électorales conformément aux dispositions du décret prévu à l'article 72 de la présente loi.

**ART. 90 [nouveau].** — Le nombre des sièges affectés à chaque circonscription est établi par le décret prévu à l'article 72 de la présente loi.

Toutefois, lorsque le nombre des habitants d'une circonscription accuse, après la détermination du nombre des sièges qui lui sont affectés suivant le barème retenu à l'article 72 ci-dessus, un excédent supérieur à 25 mille habitants, un siège supplémentaire sera attribué à cette circonscription.

La présente loi sera publiée au *Journal Officiel de la République Tunisienne* et exécutée comme loi d'Etat.

Fait au Palais de Carthage, le 2 juillet 1974.

Le Président de la République Tunisienne  
Habib BOURGUIBA.

(1) Travaux préparatoires : Discussion et adoption par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 27 juin 1974.

**b) Manifeste du P.S.D. L'Action, 20 oct. 1974, 1, 5.**

Citoyens, Citoyennes,

Au nom du Parti Socialiste Destourien,

Sous la direction de son Président le Combattant Suprême Habib Bourguiba, Attachés à l'orientation fixée par le Congrès de la Clarté et au Contrat de Progrès qu'il a adopté,

Fidèles aux principes et aux objectifs du Socialisme Destourien,

Des militants sincères, issus du peuple, vous appellent à leur accorder votre confiance et votre soutien à l'occasion des élections présidentielles et législatives qui se dérouleront en Tunisie, pour la quatrième fois depuis l'indépendance. Dans le respect des principes constitutionnels, fondement de notre régime républicain, ils sollicitent vos suffrages pour assumer la lourde responsabilité de la gestion des affaires du pays dans l'unique souci de servir la Tunisie, défendre son existence et son intégrité, lui garantir force et progrès et assurer enfin à tous les Tunisiens, hommes et femmes, les conditions d'une vie digne et prospère;

Bien qu'appartenant à différentes générations et à des catégories socio-professionnelles diverses, les candidats du Parti communiant dans un même idéal, sont animés par l'attachement à l'unité nationale, la foi dans la patrie et la fidélité aux valeurs bourguibiennes qui se sont confirmées tout au long d'un combat qui dure depuis quarante ans. C'est ce combat mené sous la conduite de Bourguiba qui a permis au Parti d'inculquer aux masses l'esprit de lutte et sacrifice, ciment de l'unité populaire, levain des volontés sincères et source d'énergies créatrices au service de la libération nationale. C'est ce combat qui a rendu possible l'édification d'un Etat stable, garantissant la souveraineté du peuple et lui permettant l'exercice de cette souveraineté au moyen d'institutions démocratiques bannissant l'arbitraire et la tyrannie, l'iniquité féodale et réactionnaire ainsi que l'extrémisme et la démagogie. Les candidats du Parti sont également unanimes dans leur adhésion totale à la plate-forme politique que le neuvième congrès du Parti vient d'adopter et par laquelle il a confirmé son aptitude à diriger le peuple. Les problèmes étudiés au cours de ce congrès sont les plus graves qui puissent se poser aux nations dans une phase aussi cruciale de leur développement et le mérite de notre Parti est qu'il a su à cette occasion préconiser des solutions claires et audacieuses dont il a confié la mise en œuvre à une direction élue et soutenue dans toutes ses initiatives par des centaines de milliers de patriotes qui militent dans les rangs du Parti et des organisations nationales.

C'est cette même direction qui s'adresse à vous aujourd'hui et vous demande de lui renouveler votre appui et d'accorder votre confiance à ses candidats aux élections présidentielles et législatives.

Citoyens, Citoyennes,

Les résolutions du Congrès de la Clarté ont démontré, dans leur ensemble, l'aptitude du Parti à penser tous les problèmes engendrés par la mutation profonde que connaît le pays et à leur apporter les solutions appropriées dans le cadre d'une stratégie globale de développement qui vise aussi bien à satisfaire les aspirations des masses à la dignité et au progrès qu'à favoriser l'évolution de la société tunisienne, sans risques de faux pas ou de déviations.

Le mérite de cette stratégie est qu'elle préconise des solutions pratiques de nature à :

1) Renforcer les institutions de l'Etat, à la faveur des modifications qu'il est envisagé d'apporter à la constitution. Ces réformes auront pour effet d'harmoniser davantage les rapports entre le Pouvoir Législatif et le Pouvoir Exécutif, en instaurant entre eux une coopération et un équilibre plus féconds. Elles consacrent la souveraineté du peuple dont l'arbitrage est requis pour trancher tout conflit éventuel entre ces deux pouvoirs. Rien ne peut mieux garantir l'efficacité et la pérennité du régime républicain dans ce pays. Rien ne peut mieux le prémunir contre les risques et aléas auxquels se trouvent souvent exposées les nations au même stade de développement.

Les modifications que le congrès a, par ailleurs, décidé d'introduire dans l'organisation du Parti sont de nature à renforcer le régime républicain et à assurer sa stabilité. Elles ont été conçues de telle sorte que le contact avec les masses s'en trouvera plus étroitement établi. Celles-ci engagées dans un dialogue plus sincère, seront de plus en plus associées à la détermination des grandes options. Elles participeront de plus en plus à l'action qui sera entreprise pour en assurer la mise en œuvre.

Le Combattant Suprême a été élu Président à vie du Parti. Le Congrès a par ailleurs, recommandé d'amender la Constitution pour l'habiliter à assumer la magistrature suprême à vie. De telles décisions ne font que traduire les sentiments d'affection et de gratitude que le peuple lui voue. Elles ne manqueront pas de contribuer à la consolidation des assises de l'Etat qui tirera ainsi le plus grand profit de la lucidité et de la clairvoyance de son chef, de sa place privilégiée dans le cœur des Tunisiens, de son prestige à l'étranger et du rayonnement qu'il exerce.

2) Etablir des rapports nouveaux entre les différentes catégories sociales et les forces productives du pays. Ces rapports se caractérisent par une meilleure adaptation à l'évolution de la société tunisienne. Ils garantissent et renforcent l'unité nationale, dans le cadre de la prospérité, de la démocratie et de la justice sociale.

Ces nouveaux rapports sont définis à partir du Contrat de Progrès dont les grandes lignes ont été tracées par le dernier congrès. Il s'agit d'un contrat global qui a trois dimensions : politique, économique et sociale. Dans ce cadre les Tunisiens sont conviés à conjuguer leurs efforts solidaires, sur la base du dialogue, au service de la Tunisie et de la collectivité nationale.

Ce contrat présente l'avantage d'ériger les parties sociales contractantes en partenaires responsables qui participent à toutes les activités de la vie nationale et contribuent à l'œuvre de développement du pays. Cette contribution est effective aussi bien au stade de la définition des options, qu'à celui de l'exécution ou de l'établissement des bilans définitifs. Il importe, toutefois, que les parties contractantes s'engagent à observer les règles du dialogue sincère et à œuvrer sans relâche, en faisant preuve de solidarité et de loyauté, pour atteindre dans tous les domaines les objectifs assignés par les plans nationaux.

Le Contrat de Progrès impose également à l'Etat d'assumer ses responsabilités en tant qu'Etat moderne. Il doit accomplir sa mission, avec énergie et fermeté, pour orienter les forces productives de la nation, les encourager ou intervenir, en cas de besoin, directement ou indirectement, dans les domaines de la production et de la distribution. Ainsi il assurera la paix sociale et l'entente entre les partenaires sociaux. Il doit également promouvoir le développement rapide du revenu national et distribuer ce revenu dans les conditions les plus favorables à l'instauration de la justice sociale, de façon à réduire les inégalités, à relever le niveau de vie des économiquement faibles et à soutenir les catégories restées en marge de la croissance économique. Ces objectifs commandent sa politique dans les domaines de la fiscalité, des prix, des salaires, de l'enseignement, de la santé publique, de l'habitat, du développement rural et d'une façon générale, conditionnent les tâches sociales qu'il assume vis-à-vis de la nation.

Citoyens, Citoyennes,

Tel est le Contrat de Progrès adopté par le Congrès de la Clarté, inspiré par la fidélité à la conception bourguibienne du pouvoir et conforme à l'orientation socialiste destourienne. Il se propose de rénover le style d'action du Parti et de l'Etat conformément aux impératifs de l'évolution et de trouver aux problèmes de développement les solutions propres à favoriser l'accroissement de la prospérité dans le cadre de l'unité nationale, de la démocratie et de la justice sociale.

En vous appelant aujourd'hui à soutenir cette politique, le Parti, selon son habitude à chaque étape de la lutte, vous convie à vous unir, à conjuguer vos efforts pour constituer un faisceau d'énergie propre à favoriser la réalisation de toutes vos aspirations au progrès. Son appel sera d'autant mieux entendu que vous avez aujourd'hui acquis plus de force que dans le passé proche ou lointain. En effet, le Parti, grâce à son audience a réussi à libérer complètement le pays, à consolider la position de la

Tunisie dans le monde et à lui faire franchir d'importantes étapes dans la voie du développement généralisé. Au cours de ces dernières années un progrès remarquable en matière de croissance économique et de pouvoir d'achat a été enregistré. Le volume des investissements a doublé : les créations d'emploi se sont multipliées grâce au développement incessant de l'épargne nationale. Le pays se trouve ainsi en mesure d'accélérer sa libération des contraintes et de la dépendance économique et de réaliser dans un proche avenir son auto-suffisance.

C'est grâce au soutien que vous avez apporté à ses positions fermes et pondérées que le Parti a pu faire face aux crises et aux tensions que le monde connaît aujourd'hui. Grâce également à votre appui il s'est dressé pour vouer à l'échec les tentatives déviationnistes de ceux qui ont cherché tantôt à étouffer la liberté du peuple, tantôt à briser l'unité de la nation.

Citoyens, Citoyennes,

La confiance que vous accorderez aux candidats du Parti aux élections présidentielles et législatives permettra à la nation de poursuivre l'effort de développement global, méthodiquement planifié et tendant à la promotion de l'homme, dans la dignité et la vraie liberté qui ne connaît d'autres limites que celles assignées par l'intérêt public et acceptées par tous, hors de toute pression ou contrainte.

Sur cette base, les candidats s'engagent à réaliser les différentes étapes du présent plan et à élaborer le prochain plan dans les conditions qui garantissent la réalisation des objectifs suivants :

1) Le développement rapide englobant tous les secteurs de la production grâce à :

a) la promotion d'une agriculture moderne à partir de méthodes rationnelles répondant aux exigences d'une productivité qui garantit l'auto-suffisance et l'ouverture des marchés extérieurs. Un tel effort implique, entre autres, la construction de barrages, le développement des ressources hydrauliques et un soin accru accordé à la main-d'œuvre agricole et au secteur de la pêche.

b) la consolidation et l'extension du secteur industriel de façon à assurer la continuité de son développement et parachever l'exploitation de toutes les richesses naturelles du pays et la transformation de ses matières premières. L'industrialisation sera ainsi l'atout majeur de la société que nous édifions et permettra la création maxima d'emplois nouveaux, grâce à une confiance accrue, au perfectionnement de la législation régissant la matière, aux choix judicieux et au financement des entreprises;

c) la rationalisation du secteur des services et des circuits de distribution avec définition de la fonction sociale du commerçant sur la base de la coordination et de la solidarité nécessaires afin d'étendre à l'ensemble de la population le bénéfice des activités commerciales et des équipements auxiliaires, ce qui implique, avec l'accroissement de la production, un surcroît de développement qualitatif et quantitatif du réseau routier et des moyens de transport. Nos produits seront ainsi assurés d'un transport plus rapide et d'une plus grande diffusion sur les marchés intérieurs et extérieurs.

2) La consolidation du progrès social par :

a) l'amélioration de l'équipement sanitaire et le développement de l'hygiène, pour préserver la santé de l'homme et mettre la communauté tunisienne à l'abri des fléaux et des maladies. En même temps les efforts en matière de planning familial seront poursuivis de façon à garantir le bonheur de l'individu et l'équilibre de la famille.

b) la mise de la culture à la portée de toutes les couches sociales, la généralisation de l'enseignement et la réforme radicale de ses structures et de ses programmes afin de les adapter davantage aux exigences du développement et du progrès.

c) la multiplication des habitats décents, condition de la dignité individuelle, de la santé du corps et du bien être de la famille.

d) l'accroissement du pouvoir d'achat grâce à une politique adéquate des revenus.

Dans le cadre de ce grand effort déployé dans tous les domaines de la vie nationale

et afin d'assurer le démarrage économique et la poursuite du progrès, un soin prioritaire doit être accordé aux actions suivantes :

1) Procurer du travail à tous ceux qui le demandent, le travail permanent est en effet le meilleur moyen de relever le niveau de l'homme, de mettre fin à la dure épreuve des privations et du besoin, et de le libérer en définitive, de toutes les contraintes qui entravent sa liberté de pensée et obnubilent son sentiment de fierté.

2) Réduire les inégalités inter-régionales afin d'assurer le relèvement global et faire bénéficier tous les enfants du pays des fruits de la croissance et des moyens du progrès humain.

3) Accroître les soins portés à la jeunesse afin de lui donner une formation qui la prépare à sa mission future et la mette en mesure d'assumer des charges de responsabilités.

Dans ce but, il y a lieu de veiller à lui inculquer le sens moral et l'esprit d'abnégation, à l'inciter à mettre ses forces vives et créatrices au service de la Nation et de la promotion humaine. Toutefois les soins accordés à la jeunesse sont autrement plus importants puisqu'elle est la première à bénéficier de notre politique de développement dont l'objectif est d'offrir des emplois à ceux qui le demandent. On ne saurait mieux servir la jeunesse et garantir son avenir. Car en définitive le Contrat de Progrès que nous préconisons est un contrat en faveur de la jeunesse et au service d'un avenir meilleur.

La Tunisie poursuivra, dans le domaine externe, sa politique de soutien, partout dans le monde, des mouvements de libération et des justes causes et particulièrement la cause du peuple palestinien frère. Elle œuvrera toujours pour réduire les tensions internationales et renforcer la coopération entre les peuples. Elle continuera à inciter les pays évolués à assister les pays en voie de développement. Elle persévéra dans ses efforts pour le resserrement des liens de coopération et de solidarité entre le peuple tunisien, les peuples du Grand Maghreb Arabe, les peuples arabes et musulmans et tous les peuples épris de paix et qui croient à la coopération sur la base du respect et de la souveraineté nationale et de la non-immixtion dans les affaires des autres pays.

Citoyens, citoyennes,

Le Parti Socialiste Destourien a conduit hier votre combat pour la liberté et l'indépendance. Il vous a promis de réaliser vos espérances et vos aspirations à la dignité. Il a tenu sa promesse. D'un peuple faible, il a fait une collectivité vigoureuse. D'une « poussière d'individus » il a fait une nation unie. La soumission s'est transformée en une fière détermination. Grâce à son action la Tunisie a triomphé et a acquis invulnérabilité, stabilité et pérennité. Lorsqu'a sonné l'heure de l'édification, le Parti a poursuivi sa tâche de commandement avec la même foi, la même ténacité. Il a su vous engager dans de nouvelles batailles pour conjurer le sous-développement et extirper, dans leurs racines, les fléaux de la pauvreté, de la misère et de la décadence, préparer l'avènement de la prospérité et bâtir une société vigoureuse et saine. Au cours de ces batailles il a réalisé des acquis qui ont mis le pays sur la voie de l'auto-suffisance et rendu possible la libération définitive du peuple de la dépendance économique et des contraintes de la misère et du besoin.

Le Contrat de Progrès qu'il propose aujourd'hui à votre soutien tend à permettre la poursuite de la marche en avant de la nation en vue du bond décisif à réaliser au cours du prochain mandat présidentiel et législatif.

Vos délégués ont donné leur accord à ce contrat lors du Congrès de la Clarté. Le Parti vous convie tous aujourd'hui, hommes et femmes, jeunes et vieux, à lui consentir vous aussi, votre accord et à soutenir les candidats qui œuvreront à partir de cette plateforme dans le cadre des institutions constitutionnelles.

Vous répondrez à cet appel et, comme vous l'avez toujours fait, vous maintiendrez votre cohésion autour du Parti de la Nation sous la direction du Libérateur et du défenseur de la patrie, le Combattant Suprême Habib BOURGUIBA.

*Le même jour L'Action publia la liste des candidats du P.S.D. Nous n'avons pas reproduit cette liste qui est identique à celle des élus ci-dessous.*

c) Résultats des élections, *L'Action*, 4 novembre 1974, 2-3.*Présidence de la République.*

Candidat unique : Habib BOURGUIBA.

Nombre d'électeurs inscrits : 1 623 743  
 Nombre de votants : 1 573 291  
 Suffrages exprimés : 1 571 215  
 Nombre de voix obtenues : 1 570 954  
 Bulletins nuls : 2 328  
 Pourcentage : 99,98 pour cent.

*Assemblée nationale.*

| CANDIDATS   | Inscrits | Votants | Suffrages exprimés | Bulletins Nuls | Nombre de voix obtenues  | Pourcentage |
|---|----------|---------|--------------------|----------------|--|-------------|
| <b>GOUVERNORAT DE TUNIS</b>   |          |         |                    |                |  |             |
| <b>1ère CIRCONSCRIPTION</b>   |          |         |                    |                |  |             |
| La Médina, Bab-Bhar<br>Ferjani BELHADJ AMMAR<br>Fethi ZOUHIR<br>M'Hamed ALI DARGHOUTH<br>Chedli BEN JAAFAR<br>Ismail LAJRI  | 41.417   | 37.958  | 37.426             | 532            | 36.758<br>36.530<br>36.620<br>36.585<br>36.581                 | 91,64 %     |
| <b>2ème CIRCONSCRIPTION</b>   |          |         |                    |                |  |             |
| Sidi Béchir<br>Fouad MEBAZAA<br>Bechir ZARG AYOUN<br>Hassen KACEM<br>Larbi ABDERRAZAK   | 74.140   | 66.989  | 66.712             | 277            | 65.389<br>64.575<br>61.324<br>62.372                           | 90,35 %     |
| <b>3ème CIRCONSCRIPTION</b>   |          |         |                    |                |  |             |
| Bab-Souika, El Menzah, Le Bardo<br>Slaheddine BALY<br>Lassaad BEN OSMAN<br>Habib MAJOUL<br>Habib CHAOUCH<br>Abderrahman KHABTHANI<br>Ezzeddine DRISS                                | 124.162  | 112.043 | 110.906            | 1 137          | 108.846<br>108.773<br>107.976<br>106.604<br>107.699<br>106.283 | 90,23 %     |
| <b>4ème CIRCONSCRIPTION</b>   |          |         |                    |                |  |             |
| La Goulette, Hammam-Lif<br>Abdallah FARHAT<br>Mondher BEN AMMAR<br>Ameur BEN AICHA<br>Jalila BEN MUSTAPHA   | 59.467   | 53.146  | 52.731             | 415            | 51.589<br>51.623<br>51.540<br>50.931                           | 89,37 %     |
| <b>GOUVERNORAT DE TUNIS-SUD</b>   |          |         |                    |                |  |             |
| DELEGATIONS<br>Sidi-Thabet, Tébourba, Mornaghia<br>Mornag, Zaghouan, Le Fahs<br>Le Nadhour<br>Chedli KLIBI<br>Mohamed GHEDIRA<br>Mokhtar BELLAGHA<br>Ali MARZOUKI<br>Mustapha SOUFI | 69.724   | 68.063  | 67.996             | 67             | 67.612<br>67.493<br>67.469<br>67.404<br>67.470                 | 97,61 %     |

| CANDIDATS   | Inscrits | Votants | Suffrages exprimés | Bulletins Nuls | Nombre de voix obtenues  | Pourcentage |
|---|----------|---------|--------------------|----------------|--|-------------|
| <b>GOUVERNORAT DE BIZERTE</b>   |          |         |                    |                |  |             |
| <b>DELEGATIONS</b><br>Bizerte, Menzel, -Bourguiba<br>Ras Jebel, Utique, Menzel Jemil<br>Mateur, Sejenane<br>Hassen BELKHOJA<br>Larbi MALLAKH<br>Taieb TEKAYA<br>Amor BJAOUI<br>Khalifa ABID<br>Ammar BEN AOUICHA<br>Naji GHANMI | 93.051   | 91.157  | 91.127             | 30             | 90.958<br>90.953<br>90.842<br>90.828<br>90.316<br>90.781<br>90.768 | 97,19 %     |
| <b>GOUVERNORAT DU KEF</b>   |          |         |                    |                |  |             |
| <b>DELEGATIONS</b><br>Le Kef, Nebeur, El Ksour<br>Dahmani, Sers, Sakiet, Tajerouine,<br>Kalaat-Snen, Ebba-Ksour<br>Dhaoui HANNABLIA<br>Tahar EL ALMI<br>Zeineb TALBI<br>Ali EL MABROUK<br>Tijani ABID                           | 80.215   | 79.460  | 79.454             | 6              | 79.336<br>79.150<br>79.079<br>79.069<br>78.999                     | 99,05 %     |
| <b>GOUVERNORAT DE JENDOUBA</b>  |          |         |                    |                |  |             |
| <b>DELEGATIONS</b><br>Jendouba, Bousalem, Ghardimaou,<br>Ain-Draham, Tabarka Fernana<br>Mohamed SAYAH<br>Abdelhakim AYADI<br>Houcine MAGHREBI<br>Mustapha BEN BELAID<br>Abdelhamid MARZOUKI<br>Aissa REJAIBI                    | 104.572  | 103.708 | 103.675            | 33             | 103.092<br>102.783<br>102.672<br>102.886<br>102.777<br>102.691     | 99,17 %     |
| <b>GOUVERNORAT DE BEJA</b>  |          |         |                    |                |  |             |
| <b>DELEGATIONS</b><br>Béja, Amdoune, Nefza, Téboursouk<br>Testour, Medjez-El-Bab<br>Driss GUIGA<br>Abderrahman TOUKABRI<br>Khereddine SALHI<br>Mustapha BHIRA<br>Abdelaziz AYADHI   | 59.938   | 57.900  | 57.783             | 117            | 57.646<br>57.569<br>57.586<br>57.438<br>57.424                     | 96,59 %     |
| <b>GOUVERNORAT DE SILIANA</b>   |          |         |                    |                |  |             |
| <b>DELEGATIONS</b><br>Makhtar, Siliana, Roubia, Errobaa<br>Bou-Arada, Gaafour, El Krib<br>Chedli AYARI<br>Mohamed JEDDI<br>Amor ESSEGHIR<br>Salah JLIDI   | 54.723   | 53.920  | 53.913             | 7              | 53.895<br>53.854<br>53.841<br>53.844                               | 98,51 %     |

| CANDIDATS  | Inscrits | Votants | Suffrages exprimés | Bulletins Nuls | Nombre de voix obtenues   | Pourcentage |
|--|----------|---------|--------------------|----------------|---|-------------|
| <b>GOVERNORAT DE KAIROUAN</b>  |          |         |                    |                |   |             |
| <b>DELEGATIONS</b><br>Kairouan, Kairouan plaine<br>La Sbikha, Oueslatia, Haffouz<br>Nasrallah, Hajeb, Bouhajla<br>Mohamed FITOURI<br>Pathia MZALI<br>Ajmi BEN MABROUK<br>Dr. Hamda EL AOUANI<br>Mohamed BEN HAMOUDA<br>Mongi KAABI<br>Belgacem CHEMINGUI           | 99.387   | 97.503  | 97.463             | 40             | 97.325<br>97.199<br>97.137<br>97.259<br>97.221<br>97.056<br>97.022        | 98,10 %     |
| <b>GOVERNORAT DE NABEUL</b>  |          |         |                    |                |   |             |
| <b>DELEGATIONS</b><br>Nabeul, Korba, Hammamet<br>Menzel-Témime, El Haouria, Kélibia<br>Slimane, Grombalia, Bouargoub<br>Menzel-Bouze-fa<br>Hedi NOUIRA<br>Mahmoud ZHIOUA<br>Salem BEN HAJEL<br>Chedli ZALILA<br>Lyes KASTLI<br>Dr. Lassaad EZZINE<br>Mustapha AYAD | 126.192  | 123.781 | 123.728            | 53             | 123.633<br>123.526<br>123.552<br>123.502<br>123.538<br>123.533<br>123.505 | 98,08 %     |
| <b>GOVERNORAT DE MAHDIA</b>  |          |         |                    |                |   |             |
| <b>DELEGATIONS</b><br>Mahdia, Ksour Essaf, La Chebba<br>Souassi, Chorbane, El Jem<br>Tahar BELKHOJA<br>Mohamed ENNACEUR<br>Mohamed SFAR<br>Bechir BEN SLAMA  | 54.727   | 52.959  | 52.941             | 18             | 52.863<br>52.789<br>52.721<br>52.701                                      | 96,76 %     |
| <b>GOVERNORAT DE SOUSSE</b>  |          |         |                    |                |   |             |
| <b>DELEGATIONS</b><br>Sousse-Sud, Sousse-Nord, Msaken<br>Enfidha, Kalaa Kébira, Bouficha<br>Sidi Bou Ali<br>Habib CHATTI<br>Mustapha ZAANOUNI<br>Mustapha MAKHLOUF<br>Mohamed OUESLATI<br>Ahmed NABLI  | 61.852   | 60.279  | 60.130             | 149            | 59.701<br>59.535<br>59.038<br>59.142<br>59.032                            | 97,45 %     |
| <b>GOVERNORAT DE MONASTIR</b>  |          |         |                    |                |   |             |
| <b>DELEGATIONS</b><br>Monastir, Jemmal, Ouardanine<br>Zéramdine, Moknine, Ksar Hellal<br>Tébourba<br>Hedi KHEFACHA<br>Mongi KOOLI<br>Mohsen NOUIRA<br>Mongi GUIBANE  | 64.125   | 63.217  | 63.154             | 65             | 62.824<br>62.688<br>62.681<br>62.481                                      | 98,58 %     |

| CANDIDATS  | Inscrits | Votants | Suffrages exprimés | Bulletins Nuls | Nombre de voix obtenues                        | Pourcentage |
|--|----------|---------|--------------------|----------------|--|-------------|
| <b>GOUVERNORAT DE SFAX</b>   |          |         |                    |                |  |             |
| <b>1ère CIRCONSCRIPTION</b>  |          |         |                    |                |  |             |
| Tijani MAKNI<br>Mohamed ABDELMOULA<br>Abdelaziz BOURAOUI<br>Mohamed BEN ABDELLAH                       | 40.527   | 37.539  | 36.926             | 613            | 36.036<br>35.995<br>35.867<br>35.995           | 92,62 %     |
| <b>2ème CIRCONSCRIPTION</b>  |          |         |                    |                |  |             |
| Habib ACHOUR<br>Ali SELAMI<br>Mohamed BEN MOSBAH<br>Abdallah AGREBI<br>Hassen HAMOUDIA                 | 60.747   | 59.592  | 59.527             | 65             | 59.242<br>59.185<br>60.185<br>59.151<br>59.517 | 98,09 %     |
| <b>GOUVERNORAT DE KASSERINE</b>  |          |         |                    |                |  |             |
| <b>DELEGATIONS</b>   |          |         |                    |                |  |             |
| Kasserine, Feriana, Sbeitla, Sbiba,<br>Jedhliène, Thala  |          |         |                    |                |  |             |
| Mahmoud MESSADI<br>Mohamed BEN LAMINE<br>Taoufik ESSID<br>Ezzeddine REHIMI<br>Mohamed BOUKHARI MAJERI  | 73.210   | 72.519  | 72.512             | 7              | 72.487<br>72.552<br>72.452<br>72.483<br>72.461 | 99,05 %     |
| <b>GOUVERNORAT DE GAFSA</b>  |          |         |                    |                |  |             |
| <b>DELEGATIONS</b>   |          |         |                    |                |  |             |
| Gafsa Sud, Gafsa Nord, Sened<br>El Ktar, Tozeur, Nefta, Deguech<br>Metlaoui, Redeyef                   |          |         |                    |                |  |             |
| Mohamed MZALI<br>Abderrahman BEN MESSAOUD<br>Othman BEN ALEYA<br>Mohamed BEN AMOR<br>Mohamed BEN REHIM | 67.039   | 66.600  | 66.596             | 4              | 66.580<br>66.576<br>66.568<br>66.569<br>66.567 | 99,34 %     |
| <b>GOUVERNORAT DE SIDI-BOUZID</b>  |          |         |                    |                |  |             |
| <b>DELEGATIONS</b>   |          |         |                    |                |  |             |
| Sidi-Bouزيد, Jelma, Ben Aoun,<br>Meknassy, Regueb, Mazouna   |          |         |                    |                |  |             |
| Ahmed BENNOUR<br>Noureddine GLENZA<br>Mekki EL-ALOUÏ<br>Arbi DALY                                      | 57.480   | 57.247  | 57.247             | 0              | 57.247<br>57.247<br>57.247<br>57.247           | 99,59 %     |
| <b>GOUVERNORAT DE GABES</b>  |          |         |                    |                |  |             |
| <b>DELEGATIONS</b>   |          |         |                    |                |  |             |
| Gabès, Metouia, Mareth<br>Matmata, El Hamma, Kébili, Douz  |          |         |                    |                |  |             |
| Jellouli FARES<br>Abdelhamid SASSI<br>Laroussi METOUI<br>Bechir AKREMI<br>Salem Dit Mahmoud MARZOUGUI  | 82.520   | 82.045  | 82.454             | 1              | 82.454<br>82.454<br>82.454<br>82.454<br>82.454 | 99,92 %     |

| CANDIDATS  | Inscrits | Votants | Suffrages exprimés | Bulletins Nuls | Nombre de voix obtenues | Pourcentage |
|--|----------|---------|--------------------|----------------|-------------------------|-------------|
| <b>GOUVERNORAT DE MEDELINE</b>   |          |         |                    |                |                         |             |
| <b>DELEGATIONS</b><br>Jerba, Zarzis, Médenine,<br>Tataouine, Remada, Ghomrassen,<br>Béni Khedach, Ben Garden |          |         |                    |                |                         |             |
| Sadok MOKADEM  | 74.528   | 73.065  | 73.052             | 13             | 72.976                  | 98,03 %     |
| Amor M'SADDEK  |          |         |                    |                | 72.897                  |             |
| Mekki GRISSIAA   |          |         |                    |                | 72.861                  |             |
| Abdelmajid EL KADHI  |          |         |                    |                | 72.803                  |             |
| Mohamed LAROUCSI BEN AOUN  |          |         |                    |                | 72.828                  |             |
| Salem EL-AYEB  |          |         |                    |                | 72.889                  |             |

#### 4. — Congrès du Parti Socialiste Destourien

##### A. Résolutions

##### a) Condensé de la Charte du Parti. *L'Action*, 16 septembre 1975.

Le 9<sup>e</sup> Congrès du Parti Socialiste Destourien a adopté la charte du Parti, celle-ci stipule notamment, que :

Ce Parti qui, depuis 40 ans, s'est attaché à jeter les bases de la libération morale et matérielle de la nation, a pu fixer les grandes lignes de la société meilleure (...) et si la lutte pour l'indépendance est apparue comme étant le fondement de l'action du Parti Socialiste Destourien, et son programme initial il n'en reste pas moins que pour lui, l'indépendance constituait un préalable à toute action visant à organiser la société et à la promouvoir.

Depuis les années 1936 et 1937, le Parti a souligné, dans ses résolutions, la nécessité de mettre fin à l'exploitation économique dont souffrait le pays, et d'édifier une société nationale moderne, à même de maîtriser les potentialités économiques et faire prévaloir l'intérêt public sur les intérêts des individus privilégiés, de généraliser l'enseignement au profit de tous les membres, en fixant un budget approprié, en établissant une politique fiscale, pour éliminer les barrières sociales, en déterminant une législation sociale et en promulguant une loi du travail pour préserver les droits des citoyens.

Une fois que le pays eut éliminé toutes les séquelles de la dépendance politique, militaire et économique, le Congrès de Bizerte (19 octobre 1964) eut le mérite de fixer les bases du socialisme destourien et d'instaurer une stratégie claire pour sa concrétisation progressive (...) dès le début et dans les différentes péripéties de son combat, le Parti Socialiste Destourien a parié sur l'homme tunisien en tant que support moral et philosophique et en tant que finalité de toute théorie politique et économique. En effet, il le veut libre, digne, clairvoyant, débarrassé de toutes les formes de paresse et de défaitisme, lesquels sont de nature à émousser leur conscience des problèmes réels (...) aux yeux du Parti, l'homme est tenu d'agir et d'évoluer, dans les limites de ses possibilités, sans nuire aux intérêts de la collectivité (...) l'œuvre politique et économique menée par le Parti s'inspire de sa conception de la Tunisie de demain et de l'évolution du système social. Aussi, le Parti Socialiste Destourien aspire-t-il à une formule qui considère l'homme tunisien comme un instrument unique en son genre et comme l'objectif ultime de tout progrès dans une société à la fois ouverte, attachée à ses valeurs authentiques, harmonieuse, solidaire et agissant dans le cadre de l'unité nationale, pour l'amélioration du niveau de vie de tous les citoyens, dans le cadre d'une paix sociale garantie par une concertation permanente entre les partenaires sociaux et les catégories socio-professionnelles.

Ainsi, le Parti rejette la théorie de l'inévitabilité de la lutte des classes, même

si les éléments composants de la vie nationale et des collectivités sociales, ont leurs intérêts spécifiques.

(...) le Parti est convaincu que le contrat du progrès offre un cadre idéal à la coexistence et à l'interaction des éléments humains, techniques et financiers, de la production, pour l'édification de cette société solidaire et meilleure. Le P.S.D. considère que le rôle de l'Etat est d'être le régulateur du développement, en déterminant les modalités à suivre, en encourageant les initiatives, en établissant le contrôle et l'intervention directe et indirecte, totale ou partielle. L'Etat a aussi pour rôle d'organiser les équilibres :

— L'équilibre entre les individus et les collectivités socio-professionnelles, afin que chaque individu et chaque collectivité soit en mesure de participer avec des chances égales, d'emblée, à l'action commune, et d'y prendre sa juste part.

— L'équilibre entre les générations, de telle sorte qu'elles se partagent, dans le temps, les sacrifices et les richesses découlant de l'action commune.

— L'équilibre entre les régions, pour aplanir les obstacles naturels et favoriser le rayonnement du progrès.

(...) le Parti a assigné au plan national la mission de déterminer notre politique de développement et de fixer les objectifs et les normes de notre idéologie économique et sociale.

Ces objectifs tendent :

— Au développement rapide, ce qui exige un taux élevé des investissements et des transformations sensibles des structures de la production.

— A l'emploi, qui exige d'être en harmonie avec l'évolution des citoyens productifs et commande de lier la formation des demandeurs d'emplois, aux besoins de l'économie.

— A l'accroissement des revenus et des richesses.

— A la maîtrise du problème matériel, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. En tout cela, le Parti reste indéfectiblement attaché à sa culture arabo-islamique et ouvert sur le monde extérieur. Il demeure en outre fermement convaincu que la formule de développement pour laquelle nous avons opté et qui vise essentiellement, à promouvoir l'homme, constitue la meilleure voie menant à l'édification d'une société authentiquement démocratique.

#### b) **Résolution de politique étrangère, *ibid.***

La résolution de politique étrangère, adoptée par le 9<sup>e</sup> Congrès du Parti Socialiste Destourien, comporte les principaux points suivants :

— Le Congrès :

— Se déclare fier de l'effort gigantesque déployé par le Parti et le gouvernement, en faveur de l'édification du Grand Maghreb Arabe et de la concrétisation de cet espoir cher à tous les cœurs.

— Salue l'action continue menée sans relâche par le parti, pour la consolidation des éléments de solidarité, de complémentarité et de planification d'un avenir commun qui réalise les aspirations de nos trois peuples, à la prospérité économique, au progrès social, à la sécurité, à la force et au prestige sur la scène politique internationale.

— Se félicite des rencontres fréquentes entre les dirigeants de nos trois pays, étant donné qu'elles offrent des occasions précieuses, pour la clarification de la voie à suivre en commun, la détermination des objectifs tant immédiats que lointains et le choix des moyens et voies menant à ces nobles objectifs.

— Considère que la 1<sup>re</sup> étape de l'édification du grand Maghreb doit être la conception d'une formule de rapports entre les pays qui le composent, conservant l'identité de chaque Etat, mais impliquant l'acceptation, par toutes les parties, de concessions sur ses prérogatives, au profit des structures communes qu'elles devraient de mettre en place :

— Estime que l'édification du Grand Maghreb constitue un processus mené de concert par tous les pays qui le composent.

— Est convaincu que la fusion est un objectif ultime, difficile à atteindre, mais que notre Parti ne rejette pas, sans pour autant accepter que cette fusion soit posée comme un préalable à toute action de coordination fructueuse.

— Réaffirme son appui total aux peuples arabes en lutte pour la libération de leurs territoires, du joug colonialiste, et sa solidarité agissante avec ces peuples, la Tunisie faisant partie intégrante de la nation arabe.

— Proclame son soutien total à la résistance palestinienne dans sa lutte pour le rétablissement des droits sacrés du peuple palestinien, ne reconnaît qu'à l'O.L.P. le droit de représenter le peuple palestinien tout entier, et rend hommage aux combattants palestiniens pour l'héroïsme dont ils font preuve dans cette lutte sacrée.

— Estime que la solution du problème doit se faire sur la base de la suggestion du Président Bourguiba, tendant au retour de la résolution de l'O.N.U. de 1947 comme première étape vers le règlement de ce problème.

— Exprime son appui total à tous les peuples qui luttent pour libérer leurs pays de l'emprise colonialiste et accéder à l'indépendance et réaffirme la solidarité agissante de la Tunisie avec tous les peuples africains encore soumis à l'hégémonie colonialiste, tels les peuples du Sahara sous domination espagnole, des Comores, des Seychelles, de Sao-Tome, de Principe et de Djibouti.

— Exprime sa satisfaction profonde devant l'accession de la Guinée-Bissau et des îles du Cap Vert à l'indépendance, et se déclare déterminé à poursuivre son appui aux peuples d'Angola, du Mozambique et des autres territoires non-autonomes, en lutte pour leur indépendance, et jusqu'à ce que les peuples du Zimbabwe, de Namibie et d'Afrique du Sud se débarrassent de toutes les formes d'hégémonie colonialiste et de discrimination raciale.

— Se félicite de la solidarité des peuples africains avec la nation arabe, consacrée par la rupture des relations diplomatiques avec Israël et considère que la nation arabe a un rôle essentiel à jouer dans la préservation des liens avec les peuples africains, par la coopération et l'entraide.

— Est convaincu que le non-alignement englobe la recherche de la paix mondiale et la contribution à la réalisation du progrès économique et social, indépendamment des idéologies et des théories politiques des Etats non-alignés et sans se ranger aux côtés de l'un quelconque des deux blocs qu'ils soit oriental ou occidental.

— Invite avec insistance les pays islamiques à un rapprochement, une coopération est une solidarité accrues, d'autant plus que la Tunisie est un membre actif de la Ligue du monde islamique.

— Lance un appel pour que la Méditerranée soit un lac de sécurité et de paix, et invite à une coopération plus vaste entre les pays situés de part et d'autre de cette mer.

### c) Résolution sur les institutions et l'Etat. *ibid.*

La résolution relative aux institutions de l'Etat, adoptée hier en séance plénière par le 9<sup>e</sup> Congrès du Parti, rend hommage à la sagesse bourguibienne qui a façonné le Parti dont elle a fait un instrument efficace de stimulation et de mobilisation de la nation toute entière dans la lutte pour la dignité, et qui a tracé la voie pour l'édification de l'Etat et la mise en place des institutions constitutionnelles fondées sur la souveraineté du peuple et la démocratie authentique, et visant à garantir la stabilité et l'invulnérabilité du pays.

La résolution traduit également l'hommage des congressistes aux initiatives que ne cesse de prendre le Combattant Suprême en vue de consolider les structures de l'Etat, et d'adapter nos institutions constitutionnelles à l'évolution de la société tunisienne et à son progrès, en tenant compte de nos expériences dans l'exercice du pouvoir dans le cadre du régime républicain.

La résolution souligne d'autre part que les modifications à apporter aux institutions de l'Etat ne doivent pas toucher au fondement de notre régime républicain présidentiel qui œuvre pour le progrès et la prospérité du peuple, dans la liberté et la justice sociale, et dont l'efficacité a été démontrée par les événements.

La résolution fait ressortir par ailleurs que les amendements proposés par le Combattant Suprême dans son discours d'ouverture des travaux du Congrès, et qui ont déjà été étudiés par la base destourienne, sont de nature à adapter les institutions de l'Etat à l'évolution de la société et à les rendre à même de faire face à toutes les situations.

En parlant de ces considérations ajoute la résolution, le Congrès estime que l'amendement de la constitution doit porter sur les points suivants :

1) La définition du rôle du gouvernement en tant que structure constitutionnelle ayant pour tâche de mettre en œuvre la politique tracée par le Chef de l'Etat.

2) Le renforcement de la coopération entre le Président de la République et l'Assemblée Nationale.

3) Le recours au référendum pour les affaires qui engagent l'avenir du pays, à condition toutefois que cela ne touche pas au régime républicain.

4) Le pourvoi aux fonctions de Chef de l'Etat en cas de vacance du pouvoir par la mise en œuvre du principe de l'accession directe et automatique du Premier Ministre à ces fonctions, conformément à l'article 51 de la constitution, cette formule étant considérée comme le meilleur moyen de garantir la stabilité et la continuité du régime.

Tout en tenant compte de ces considérations et de ces principes, le Congrès, conclut la résolution, recommande la définition, selon un texte de loi électorale, des conditions de candidature à la présidence de la République, de façon à garantir la marche de l'Etat, sur des bases solides, dans la stabilité et la cohésion.

#### **d) Résolution économique et sociale, *ibid.***

La résolution économique et sociale adoptée hier par le 9<sup>e</sup> Congrès du Parti Socialiste Destourien, souligne notamment que les rapports soumis au congrès par le Bureau politique donnent un aperçu éloquent des réalisations accomplies depuis l'indépendance et traduisent les progrès enregistrés, surtout depuis l'année 1971.

La résolution se félicite de l'objectivité qui caractérise ces rapports, tant ces derniers ont mis en relief non seulement les points forts, mais aussi les points faibles, ce qui dénote la volonté du Parti de les pallier.

« Le Congrès est convaincu que la seule politique susceptible d'assurer le développement du pays est celle qui consiste à :

— Promouvoir l'individu tunisien en tant que citoyen intégré dans une société harmonieuse soucieuse de préserver son entité et de se mettre au diapason de la civilisation moderne.

— Garantir le caractère intégral de l'œuvre du développement de telle sorte que celle-ci touche tous les domaines et assure un enrichissement continu de nos ressources humaines et matérielles.

— Il ne peut y avoir de distribution équitable des richesses sans que ne soient garanties la production et la productivité. De même, la production ne peut jouer pleinement son rôle que dans le cadre d'une politique sociale rationnelle.

— On ne peut garantir l'équilibre entre les secteurs économique et social, ni assurer leur complémentarité et leur interaction, qu'au moyen de la planification.

— Avoir foi en l'importance du rôle de l'Etat en tant que facteur d'équilibre entre tous les secteurs de production et en tant qu'élément moteur, intervenant dans tous les domaines.

— Inciter l'Etat à prendre soin de tous les éléments économiques et sociaux et à veiller à mettre à contribution toutes les forces de production et à englober toutes les parties sociales dans le cadre de la politique fixée par l'Etat, en consultation avec tous et conformément aux fondements socialistes destouriens qui consacrent la coexistence des trois secteurs.

— La meilleure manière de confirmer le socialisme destourien est de s'attacher à la charte du progrès et d'y conformer toutes les forces économiques, parce qu'elle constitue l'unique garantie de la mobilisation de toutes les énergies productrices au service de l'accroissement et de l'amélioration de la production, ainsi que la distribution équitable des richesses qui en découlent.

Le Congrès exhorte tous les Tunisiens ouvriers et industriels, agriculteurs et salariés, fonctionnaires et agents d'entreprise, jeunes et vieillards à agir au sein de leurs organisations sur la base des principes énoncés par cette charte du progrès.

L'attachement des citoyens et de l'Etat à ces principes, souligne la résolution, est de nature à :

1) Instaurer un climat économique et psychologique sensibilisant les citoyens à l'action sérieuse et constructive.

2) Permettre la planification à long terme.

3) Généraliser la modernisation des techniques de la production, dans tous les secteurs, et à éviter la bureaucratie et la routine administrative.

4) Renforcer les options de notre marche, dans le cadre du plan quadriennal actuel et particulièrement en ce qui concerne le volume des investissements et leur répartition.

5) Garantir un développement cohérent et harmonieux des différents secteurs, et la promotion de toutes les régions et principalement des régions rurales par la poursuite de l'application des programmes de développement rural, ceux-ci étant générateurs d'emploi et favorisant l'accroissement des ressources et la mise en place d'une infrastructure propice à la sédentarisation des populations rurales.

6) De la poursuite des efforts tendant à améliorer la politique fiscale, de manière à en faire un instrument efficace de la consolidation du développement économique et social, au moyen surtout, de l'encouragement des investissements et de l'établissement d'un régime fiscal garantissant plus de justice et incitant le citoyen à remplir son devoir fiscal.

7) De consolider l'économie tunisienne et faire en sorte qu'elle contribue à la vie internationale, en reliant l'effort de développement intérieur à celui consenti dans un même but, par les pays voisins, en agissant en vue de la constitution de rassemblements économiques harmonieux, et en se fondant sur une politique inspirée de la suggestion du Combattant Suprême visant à l'établissement de contrats de développement qui garantit la rationalisation de la coopération entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés.

Aussi, le congrès recommande-t-il :

● *Dans le domaine industriel :*

A) De déployer davantage de recherches et d'études pour exploiter au maximum nos richesses minières, de manière scientifique.

B) De hâter l'exécution des grands projets envisagés en matière de raffinage du pétrole, de phosphates, de fer et autres minerais, afin de mettre en place des industries chimiques tunisiennes, sur des bases variées, faisant appel aux technologies modernes.

C) De consolider les industries de consommation et en particulier celles des produits alimentaires, des textiles, du cuir, etc.

D) D'accorder la priorité aux industries les plus génératrices d'emplois stables à revenus croissants, qui favorisent l'équilibre inter-régional.

E) D'encourager les petites et moyennes industries, par le canal du fonds du développement industriel.

F) D'inciter les industries tunisiennes à conquérir les marchés extérieurs, grâce à leur productivité et à leur compétitivité.

G) De créer des structures de formation au sein de l'école et de l'usine, afin de procurer à notre industrie la main-d'œuvre qualifiée et les cadres compétents.

H) De promouvoir un plus grand nombre de jeunes hommes d'affaires tunisiens appelés à prendre en charge l'essor industriel du pays, tout en leur assurant une formation adéquate.

I) De réexaminer le secteur industriel public et de mettre en place des entreprises industrielles étatiques rentables, soumises à un contrôle strict, avec une révision de la politique d'encouragement des spécialistes.

J) De mettre au point des législations fiscales et d'établir une nouvelle politique de la bourse des prix, afin de stimuler l'effort d'industrialisation de notre pays.

● *Dans le domaine agricole :*

A) De poursuivre la politique de développement qui vise à réaliser l'autosuffisance et d'augmenter les exportations, de manière à assurer la sécurité économique et sociale du pays, en général, et à améliorer la condition du citoyen, en particulier.

B) De continuer à consolider la production agricole et plus particulièrement les secteurs agricoles qui ne subissent pas beaucoup l'influence des facteurs climatiques, à savoir les cultures irriguées, l'élevage et la pêche.

C) De poursuivre les opérations de mise en valeur et de modernisation de l'agriculture et de procurer aux agriculteurs, tous les moyens de production, qu'il s'agisse des moyens techniques ou des possibilités humaines et financières.

Sur le plan technique, il importe de renforcer et de généraliser les recherches en les étendant à tous les domaines, compte tenu des données régionales, et en créant, dans ce but, des centres de recherches.

Sur le plan financier, il est nécessaire de consolider la politique des prêts en nature et en espèces tout en simplifiant les formalités administratives et techniques, pour réaliser la décentralisation. Dans ce contexte, il faut renforcer les projets intégrés et de poursuivre la politique de conservation du sol et de lutte contre l'érosion.

Sur le plan humain, il importe d'orienter et d'éduquer l'agriculteur afin qu'il assimile les techniques modernes, et de poursuivre la politique visant la formation des cadres agricoles compétents et aptes à orienter l'agriculteur, à comprendre ces problèmes et à travailler la terre.

D) De réfléchir sur les méthodes propres à assurer l'assainissement de la situation foncière, sans faire entrave au développement agricole.

E) De hâter la cession des terres domaniales afin que celles-ci puissent être exploitées dans les meilleures conditions.

F) D'inciter les organisations agricoles et surtout l'union nationale des agriculteurs, à agir davantage en vue d'implanter des structures ordonnées et aptes à s'harmoniser avec les services publics, pour porter le message du progrès aux milieux agricoles et les tenir au courant des objectifs de l'Etat, des possibilités offertes et de la manière de les utiliser. Il importe, aussi, de multiplier les contacts avec les agriculteurs, en toutes occasions, pour les encourager à produire et pour connaître leurs besoins.

G) D'exhorter les organisations nationales et professionnelles à poursuivre l'organisation des regroupements professionnels dans tous les secteurs productifs, et à créer des coopératives de services, étant donné que de tels regroupements offrent un cadre utile à l'établissement d'une politique claire, dans tous les domaines permettent d'améliorer qualitativement et quantitativement la production et aident le producteur à affronter les marchés, dans les meilleures conditions.

H) D'encourager les entreprises de commercialisation des engrais, à s'organiser de manière à répondre aux besoins des agriculteurs et à leur fournir les matières requises, dans les meilleurs délais.

I) De concevoir une politique des prix, propre à encourager le producteur à pratiquer les techniques modernes, afin d'accroître la production et d'assurer au producteur, un revenu appréciable et au consommateur, des prix raisonnables.

● *Dans le domaine commercial :*

A) De déterminer de manière précise la profession commerciale, afin que celle-ci soit ordonnée et soumise à des normes et à des critères.

B) D'adopter le principe de la libéralisation du commerce, au niveau des individus et des groupes (sociétés, coopératives, etc.), avec une organisation rationnelle des intermédiaires.

C) D'organiser le secteur du commerce spécialisé.

D) D'établir une politique des prix commerciaux qui protège le consommateur et assure au commerçant des gains raisonnables.

E) De conclure un contrat entre l'Etat et les commerçants dans le cadre de l'U.T.I.C.A. et des chambres de commerce à l'effet de sensibiliser les commerçants à leur responsabilité sociale.

F) De libéraliser davantage les importations surtout d'articles industriels nécessaires à la production.

G) D'organiser la profession d'exportateur afin que les exportateurs tunisiens soient en mesure de faire face à la concurrence étrangère.

H) De simplifier les formalités bancaires, douanières et administratives, pour que les contrats d'import/export soient exécutés dans les plus rapides délais.

● *Dans le domaine des transports :*

- A) D'améliorer le réseau routier, y compris les pistes agricoles.
- B) De réviser la politique suivie en matière de transports, de renouveler l'équipement des sociétés nationales et régionales et de consolider le transport privé agricole et commercial.
- C) De renouveler le réseau ferroviaire.
- D) De renforcer la flotte de la compagnie tunisienne de navigation.
- E) De renforcer la flotte de la compagnie Tunis-Air.

● *Dans le domaine du tourisme :*

- A) De poursuivre l'étude des marchés touristiques à l'étranger.
- B) De créer des bureaux touristiques tunisiens à l'étranger en collaboration avec Tunis-Air et les organismes touristiques étrangers.
- C) De construire des ensembles hôteliers adaptés aux goûts des touristes et dont les activités seront diversifiées à l'instar du projet en cours de Sousse-Nord.
- D) D'améliorer les services à l'intérieur des établissements hôteliers et de faire pression sur la hausse des prix qui constitue l'une des causes de la crise actuelle du tourisme.
- E) D'élaborer une nouvelle politique en matière de formation professionnelle afin de garantir aux hôtels tunisiens la main-d'œuvre et le cadre qualifiés.

● *Dans le domaine social :*

- A) De poursuivre l'action en vue d'améliorer le niveau moral et matériel de la société et de la libérer de la pauvreté, du besoin, du désespoir et de la résignation et de lui assurer les conditions de quiétude, de confiance quant à son avenir et de le faire participer à décider de sa destinée et de le préparer à assumer les responsabilités.
- B) De mettre au point une politique nationale d'emploi dont l'objectif est le plein emploi. Les méthodes, les étapes et les échéances y seront précisées.
- C) De généraliser la sécurité sociale au profit de tous les travailleurs et notamment aux travailleurs agricoles, aux petits commerçants et aux artisans.
- D) De mettre au point un programme national de formation sociale voyant pour tout d'assurer la formation permanente et la promotion professionnelle et l'amélioration de la rentabilité.
- E) De consolider la paix sociale en poursuivant la politique contractuelle entre les partenaires sociaux afin d'accroître la production, d'améliorer des conditions de vie et de travail des ouvriers et de promouvoir le dialogue et la consultation au sein des entreprises.
- F) De poursuivre les efforts tendant à réaliser la justice sociale et protégeant en améliorant le pouvoir d'achat des travailleurs et à leur assurer un revenu minimum, à réduire les écarts sociaux et à répartir les fruits de la production entre les agents.
- G) De renforcer les associations et les sociétés de protection sociale en encourageant les citoyens à en financer les programmes, concrétisant ainsi la solidarité nationale.

● *Dans le domaine éducatif :*

- A) De préparer un environnement pur et dynamique grâce auquel on peut assurer le succès du développement économique.
- B) De réviser les programmes d'enseignement primaire en y introduisant l'initiation manuelle.
- C) De généraliser l'enseignement professionnel et technique afin qu'il soit le fondement de notre nouveau système éducatif.
- D) De créer des structures d'accueil pour les défaiillants de l'enseignement primaire.
- E) De revoir les structures de l'Université afin qu'elles puissent former des cadres compétents du service du développement global.
- F) De consolider la décentralisation universitaire.

- G) De réduire les différences entre les régions en matière de personnel enseignant.
- H) De mobiliser les potentialités matérielles et humaines en vue d'assurer le succès à notre nouveau système éducatif.
- I) De procurer aux jeunes tous les renseignements sur les réalisations du Gouvernement et du Parti dans les différents domaines.
- J) De préparer les modalités du dialogue entre la jeunesse universitaire et les responsables au sommet.
- K) D'exhorter les enseignants à accomplir leur mission éducative globale.

● *Dans le domaine de la santé et de l'habitat :*

- A) D'augmenter le personnel médical et paramédical afin d'assurer à tous des chances égales devant la santé.
- B) D'étendre les campagnes de planning familial à toutes les régions.
- C) D'accélérer la réalisation de programmes d'habitat et notamment la construction de logements populaires.
- D) D'orienter la politique d'habitat vers la construction d'immeubles en hauteur dans les villes et les villages.
- E) De consolider les recettes de la caisse d'épargne-logement.
- F) D'encourager les organisations et les entreprises à procurer des logements à leurs travailleurs.
- G) De contrôler sévèrement les loyers afin d'éviter que ne soit exploités les économiquement faibles.

● *Dans le domaine culturel :*

- A) De poursuivre et de consolider l'effort de l'Etat en matière culturelle afin que la culture, en tant que fondement de l'identité nationale soit un facteur de développement économique et de promotion sociale.
- B) De consolider les acquis réalisés.
- C) En sauvegardant les composantes de l'identité tunisienne, en encourageant la création et en diversifiant le contenu afin de l'adapter aux exigences de l'époque et de la civilisation moderne.
- D) En mettant tout en œuvre afin d'assurer un essor culturel global, notamment en procurant les moyens d'animation culturelle aux zones rurales.
- E) De renforcer les subventions consacrées aux affaires culturelles en invitant les collectivités publiques, régionales et locales à y contribuer.

**e) Résolution financière, *ibid.***

Le 9<sup>e</sup> Congrès du Parti a adopté hier la résolution financière dont voici quelques extraits.

Il ressort de cette résolution que la commission financière a examiné le rapport qui lui avait été soumis par le bureau politique et procédé à l'audition de M. Abdallah Farhat, trésorier du Parti.

Elle a procédé au contrôle des comptes qui se résument comme suit :

|                                 |                             |
|---------------------------------|-----------------------------|
| — Dépôt au 30 septembre 1971 .. | 212 754,591 dinars          |
| — Recettes .....                | 2 965 966,498 dinars        |
| — Total .....                   | <u>3 178 721,089 dinars</u> |
| — Dépenses.....                 | 3 079 154,179 dinars        |
| — Dépôt au 30 juin 1974 .....   | 99 566,910 dinars           |

La commission se félicite du fait que le Parti ait remboursé toutes ses dettes. Ce qui est de nature à améliorer sa situation.

Par ailleurs, la commission recommande :

1) L'augmentation de la subvention qu'accorde le bureau politique aux comités de coordination et aux circonscriptions du Parti.

2) L'augmentation de la valeur de la carte d'adhésion de 0,600 dinar à 1,200 dinars.

Tout en se félicitant de la subvention qu'accorde le Cabinet Présidentiel au Parti, la commission recommande l'augmentation de son volume.

**f) Motion d'exclusion, *ibid.***

*Exclusion de huit membres de l'ancien Comité Central*

Les congressistes ont adopté à l'unanimité une résolution relative à l'exclusion de certains membres de l'ancien comité central pour « déviation de la ligne politique du Parti ». Ce sont :

- Béji Caid Essebsi
- Mohamed Ben Amara
- Hassib Ben Ammar
- Sadok Ben Jemaa
- Habib Boularès
- Mohamed Salah Belhaj
- Mohamed Moaada
- Mohamed Masmoudi

(...)

**B. — Les nouveaux organes dirigeants**

**a) Liste des membres du nouveau comité central du P.S.D. d'après *L'Action*, 16 sept. 1974.**

*Nombre de Congressistes : 682 ; Votants : 676 ; Bulletins nuls : 118 ; Suffrages exprimés : 558 ; Candidats inscrits : 102 ; Membres élus : 60, dont voici la liste classé avec le nombre de voix obtenues :*

- |  |  |
|--|--|
| 1. - Hédi Nouira, 556.                               | 25. - Moncef Bel Hadj Amor, 494.                 |
| 2. - Mohamed Mzali, 536.                             | 26. - Mohamed Ghedira, 493.                      |
| 3. - Mohamed Fitouri, 533.                           | 27. - Amor Msaddek, 485.                         |
| 4. - Dhaoui Hannablia, 531.                          | 28. - Sadok Mokaddem, 484.                       |
| 5. - Hédi Khefacha, 526.                             | 29. - Ameer Ben Aicha, 484.                      |
| 6. - Chédli Ayari, 526.                              | 30. - Moussa Rouissi, 474.                       |
| 7. - Ferjani Bel Hadj Ammar, 524.                    | 31. - Mahmoud Charchour, 462.                    |
| 9. - Driss Guiga, 521.                               | 32. - Nouredine Glenza, 455.                     |
| 10. - Habib Bourguiba, Jr., 520.                     | 33. - Abdelhakim Tekaya, 453.                    |
| 11. - Habib Chatti, 518.                             | 34. - Habib Achour, 446.                         |
| 12. - Tahar Belkoja, 517.                            | 35. - Mohamed Larbi Abderrazak, 439.             |
| 13. - Mohamed Ghenima, 515.                          | 36. - Fathia Mzali, 437.                         |
| 14. - Mohamed Sayah, 514.                            | 37. - Abdelmajid Bouslama, 432.                  |
| 15. ex. - Chedli Klibi, et Mustapha Zaanouni, 513.   | 38. - Mohamed Boulila, 427.                      |
| 17. ex. - Slaheddine Baly, et Abdelhamid Sassi, 510. | 39. - Allala Laouiti, 421.                       |
| 19. - Fouad Mebazaa, 508.                            | 40. - Mahmoud Zhioua, 419.                       |
| 20. - Larbi Mallakh, 507.                            | 41. - Hassan Kacem, 415.                         |
| 21. - Abderrahman Ben Messaoud, 506.                 | 42. - Tijani Makni, 411.                         |
| 22. - Abdallah Farhat, 503.                          | 43. - Moncef Jaafar, 409.                        |
| 23. - Hassan Belkhoja, 502.                          | 44. - Slaheddine Ben Hamida, 407.                |
| 24. - Ahmed Bennour, 495.                            | 45. ex. - Mongi Kooli, et Bechir Ben Slama, 406. |
|  | 47. - Ali Marzouki, 395.                         |

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| 48. - Belhassine Jerad, 385.                   | 55. - Béchir Zarg Layoun, 348.  |
| 49. - Amor Belkhiria, 384.                     | 56. - Kheirredine Salhi, 340.   |
| 50. - Mohamed Sfar, 380.                       | 57. - Chedli Ben Brahimi, 335.  |
| 51. - Abdellaziz Ghachem, 378.                 | 58. - Slaheddine Ferchiou, 323. |
| 52. - Mohamed Oueslati, 362.                   | 59. - Néjib Drissi, 303.        |
| 53. ex. - Moncef Slama, et Hédi Zghal,<br>353. | 60. - Mustapha Makhlouf, 300.   |

b) **Bureau politique du P.S.D. L'Action du 29 sept. 1974.**

« Conformément aux articles 26 et 27 du règlement intérieur du Parti, le Président du Parti, le Combattant Suprême Habib Bourguiba a désigné le bureau politique et a réparti les responsabilités entre ses membres comme suit :

*Président* : Habib Bourguiba;

*Secrétaire général* : Hédi Nourira;

*Directeur du Parti* : Mohamed Sayah;

*Trésorier* : Abdallah Farhat;

*Membres* : Tahar Belkhoja, Habib Bourguiba Jr., Ferjani Ben Haj Ammar, Habib Achour, Sadok Mokaddem, Hédi Khefacha, Mohamed Mzali, Habib Chatti, Chedli Klibi, Chedli Ayari, Dhaoui Hannablia, Hassan Belkhoja, Driss Guiga, Mohamed Fitouri, Slaheddine Baly, Fouad Mebazaa, Tijani Makni. »

Carthage, le 21 septembre 1974.

Signé : Habib BOURGUIBA.

c) **Administration centrale du P.S.D., *ibid.***

« Par décision du Combattant Suprême, Habib Bourguiba, Président du Parti Socialiste Destourien, l'administration centrale du Parti a été formée et les responsabilités réparties en son sein comme suit :

*Directeur* : Mohamed Sayah.

*Directeurs adjoints* : Mahmoud Charchour, Ameer Ben Aïcha, Noureddine Glenza, Abdelhakim Tekaya, Abdelkader Méhiri. »

(*Communiqué du Président du P.S.D. : Habib BOURGUIBA*)

**C. Déclarations faites au cours du Congrès.**

a) **Conférence de presse tenue par le président Habib Bourguiba à Monastir le 15 septembre 1974.** (Secrétariat d'Etat à l'Information. Tunis).

QUESTION. — Il semble que dans votre discours inaugural vous avez résolument fermé la porte au dialogue avec ce qu'il est convenu d'appeler l'opposition.

Est-ce que cette décision est irrévocable ? Comment allez-vous réagir à la lettre que M. Masmoudi vous a adressée ?

LE PRÉSIDENT BOURGUIBA. — Il y a à la base de votre question un grand malentendu. Vous vous imaginez que ceux qui nous sont hostiles constituent une véritable opposition structurée, ayant un programme bien défini. Mais la réalité est tout autre. Le P.S.D. est certes un Parti unique, mais, il reste ouvert au dialogue. Toutefois nous ne comptons nullement prêter le flanc aux éléments subversifs dont le but proclamé est de renverser par la force le régime actuel. C'est une infime minorité. Vous avez dû le constater en circulant dans le pays. Il s'agit en fait d'une poignée de trublions qui finiront par revenir à la raison, car ils agissent beaucoup plus par anticonformisme que par conviction.

Quant à l'affaire de Masmoudi je viens de lire la lettre qu'il est censé m'avoir envoyée mais qu'il a en réalité expédiée à un certain nombre de personnes ainsi qu'au journal *Le Monde*. En fait je n'en ai eu connaissance qu'après sa publication dans ce journal. C'était une façon d'accréditer l'opinion qu'il a été déchargé de ses fonctions à cause de ses sympathies pro-arabes et pro-palestiniennes. Ceci n'est pas conforme à la vérité. En réalité nous l'avons suspendu de ses activités politiques et nous lui avions demandé de venir s'expliquer devant le Bureau Politique et la commission de discipline. Il a refusé. De plus il feint de m'envoyer des lettres particulières alors que celles-ci sont destinées au public. Vous n'êtes pas sans savoir que j'ai toujours été en faveur des Palestiniens et des Arabes et cette position n'a jamais varié depuis longtemps et même bien avant 1948. En vérité la conduite de Masmoudi laissait à désirer depuis le temps où il était au gouvernement. Il ne se contentait pas de son traitement de Ministre mais avait d'autres activités sur les plans foncier et commercial en utilisant des prête-noms. Tantôt c'était son beau-frère, tantôt c'était sa femme.

Hier le Secrétaire Général du Comité de Coordination de Tunis-Sud a dénoncé ces pratiques, à la tribune du Congrès. C'est ainsi que l'ancien ministre, en utilisant des prête-noms, a pu acquérir certaines propriétés dans la délégation de Mornaghia. Dernièrement il a acquis au Krib une propriété de 1080 hectares en utilisant le même procédé. En définitive je crois que c'est un garçon qui voit grand, ne répugnant pas à toucher des pots de vin en agissant comme intermédiaire dans les ventes des « Mirages ». Il fréquente les casinos de Nice et de Divonne en se faisant accompagner par un ancien responsable algérien qui vit actuellement au Maroc. Je ne veux pas qu'au sein de mon gouvernement il y ait des gens qui se compromettent par un tel comportement.

Les rumeurs concernant les activités de Masmoudi remontent à très loin. Je ne pouvais m'imaginer qu'un de mes collaborateurs que je considérais comme un fils s'abaissât à des tractations de cette nature. J'ai même frisé la rupture avec le Maroc parce qu'on y parlait des activités de Masmoudi. Maintenant je m'aperçois que même en Tunisie l'ancien ministre a des affaires foncières dont les tribunaux ont eu à connaître. Par principe je tiens à ce que mes collaborateurs soient propres comme la femme de César et ne soient pas l'objet de suspicion. Tout le monde à Tunis connaît les agissements et les intérêts de M. Masmoudi aussi bien sur le plan foncier que sur le plan extérieur et notamment avec certains Etats arabes et africains, il a donc été exclu avec ces messieurs parce que nous ne voulons pas de virus, de gens qui veulent nuire à ce régime et qui me reprochent surtout d'avoir désigné M. Nouira comme Premier Ministre et comme dauphin. Ils ne veulent pas l'admettre.

Voilà en réalité le fond du débat. Mais pour le reste, le Parti continuera. Ce sera le Parti unique ayant pour base le dialogue avec tous les éléments qui veulent construire une Tunisie nouvelle où il fait bon vivre, où il y a moins d'inégalités entre les hommes, entre les régions, et où on peut respirer. Nous avons fait une cruelle expérience avec la coopérativisation forcée, avec les mises en scène. On avait profité de ma maladie. J'ai souffert d'une dépression nerveuse dont je ne me suis sorti que depuis quelques mois. On me montrait des fruits artificiels pour me prouver que les choses vont bien. Les gens se taisaient parce que Ben Salah était le Ministre de Bourguiba. Il se servait de mon prestige pour arracher leurs biens à ces pauvres diables, les intégrer dans les coopératives par la violence quitte à ce qu'elles aboutissent toutes à la faillite. C'est ce qui s'est produit. Le peuple a patienté parce qu'il y avait Bourguiba.

On savait que Bourguiba ne manquerait pas de réagir. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait. J'avais peur qu'on tue Ben Salah tellement il a fait de mal. Des gens se sont suicidés, d'autres sont devenus fous parce qu'on leur a arraché leurs biens. Vous ne pouvez vous imaginer l'attachement des gens du Sahel ou du Nord à leurs biens. On l'a traduit devant la cour de sûreté de l'Etat et il a été condamné à dix ans de travaux forcés. Parce qu'on avait peur des risques qu'il encourait sur le lieu des travaux forcés, on lui a aménagé deux chambres où il recevait sa famille, ses médecins et où il pouvait lire. Il ne faisait l'objet d'aucune surveillance particulière. On s'est aperçu après son évasion qu'il sortait de temps en temps lors de son séjour en prison et passait des nuits chez lui. C'est une façon d'humilier le gouvernement. Mais je préfère cette humiliation à celle de l'avoir torturé. Car en fait il n'a été victime d'aucune torture. Il a été toujours traité en prévenu et non en détenu.

Voilà à quoi se réduisent ces oppositions. Le dialogue continuera toujours et nous avons trop de respect de la personne humaine pour empêcher le dialogue. S'il n'y a pas eu le dialogue, il n'y aurait pas eu cette unanimité du peuple tunisien qui n'oublie pas ce que j'ai fait pour lui. Pour la première fois dans l'histoire les hommes qui le gouvernement sont Tunisiens. Pour la première fois dans notre histoire depuis Jugurtha qui a été trahi par les siens, jusqu'à Ben Ghedahem, j'ai rassemblé le peuple tunisien au sein d'une nation. J'ai construit un Etat viable, honnête, au service du peuple et j'ai entamé le processus de développement qui a fait de très grands progrès depuis le redressement de 1970 et qui en fera encore dans les prochaines années.

En tout cas, la jeunesse fait partie du P.S.D. Elle est même dans le gouvernement dont tous les membres à l'exception de M. Nouira sont plus jeunes que mon fils. M. Tahar Belkhoja qui est ici est né en 1931 au moment où je dirigeais la Voix du Tunisie et écrivais un article sur l'évolution du Protectorat. Le Directeur du Parti est né quant à lui en 1933.

C'est vous dire que les jeunes ne sont pas en dehors du Parti. En effet l'âge des ministres varie entre 30 et 50 ans. Le plus âgé d'entre eux est le Premier Ministre qui est né en 1911. Il faut dire également que la plupart des ministres n'ont pas connu la prison ni l'exil. Seul M. Hédi Nouira a passé avec moi 5 ans dans les prisons tunisiennes, puis au Fort Saint Nicolas, au Fort Mont Luc et à Fort Vencia, de 1938 à 1943.

QUESTION. — Permettez-moi d'abord de vous féliciter pour votre élection comme Président à vie. Depuis 14 ans je suis une observatrice de la politique tunisienne, n'hésitant pas à l'occasion à formuler certaines critiques. J'ai suivi avec grand intérêt les travaux de ce congrès et j'en ai tiré l'impression que les Tunisiens et notamment les responsables ont acquis un haut degré de maturité politique ce qui rend possible le dialogue. Vous avez souligné qu'un tel dialogue peut être fructueux dans le cadre du Parti unique. Cependant j'estime que l'exclusion de certaines personnes du Parti comme l'ont demandé les délégués ne favorisera nullement l'instauration d'un tel dialogue.

LE PRÉSIDENT BOURGUIBA. — Je crois qu'il existe un malentendu à propos de la signification du mot dialogue.

On ne dialogue pas avec des gens qui ne viennent pas avec des idées neuves pour les confronter avec celles du gouvernement. On ne dialogue pas avec des adversaires qui en veulent à telle ou telle personne. Le seul désaccord entre nous et ces gens-là réside dans le fait qu'ils ne peuvent souffrir M. Nouira ainsi que dans leur volonté de détruire l'autorité du Président alors que le pays a besoin d'un régime fort. L'unité nationale que j'ai pu réaliser est encore trop récente pour qu'on puisse la laisser à la dérive. La Tunisie n'a pas le monopole du Parti unique. Ce régime a été adopté par maints pays du Tiers-Monde. Je ne pense pas qu'un Parti aussi ouvert au dialogue que le nôtre doive se plier aux caprices des trois tondu et de quatre pelés dont le rôle se limite à créer des diversions. J'estime en toute conscience qu'il faudrait se débarrasser de ces personnes qui se servent de leurs qualité de Destouriens comme couverture pour saboter les travaux de ce congrès et pour s'imposer une seconde fois en usant des mêmes méthodes détournées que lors du précédent congrès. Vous vous souvenez tous du nombre impressionnant d'observateurs (plus de 500) et de femmes. Tout était à l'enchère. La raison de tout cela : j'étais malade. Je me suis contenté de prononcer des brèves allocutions à l'ouverture comme à la clôture du Congrès. J'ai voulu me reposer et prendre du champ afin de montrer leurs capacités. Or leur premier geste après le congrès fut d'élire le bureau politique parce qu'ils s'imaginaient qu'ils étaient majoritaires. Ils pensaient sans doute que le Président n'en avait que pour quelques jours. Agir avec une telle petitesse ce n'est pas faire de l'opposition. Quoi qu'il en soit l'avenir dira si nous avons eu raison. Dans cinq ans, au prochain congrès, nous dresserons le bilan des réalisations qui auront été accomplies dans l'intervalle. Voilà sur quoi nous serons jugés plutôt que sur les lettres ouvertes de M. Masmoudi ou les protestations d'un tel ou d'un tel. Nous prenons notre rôle au sérieux et nous travaillons, forts du soutien unanime de notre peuple. Il ne faut pas oublier que pour la première fois dans son histoire la Tunisie devient

un Etat respecté et estimé qui cherche à réaliser la justice sociale en respectant la liberté individuelle. Tel est notre socialisme destourien. Nous estimons avoir choisi la voie la meilleure. Cela nous incite à persévérer.

QUESTION. — La Tunisie est engagée dans la bataille du développement économique et social. Pensez-vous que l'apport des forces et personnalités progressistes soit profitable au Parti Socialiste Destourien ?

LE PRÉSIDENT BOURGUIBA. — Oui nous ne nous refusons pas au dialogue avec tous les partis qui cherchent à réaliser la justice sociale. En réalité le Marxisme-Léninisme, le Trotskysme et le maoïsme ont été des révoltes contre l'ancien régime du capitalisme effrené qui est fondé sur l'oppression des ouvriers.

A tout cela nous sommes opposés. Mais pour mettre fin à la dictature du capitalisme nous ne préconisons pas l'instauration de la dictature du prolétariat. Nous ne préconisons pas la substitution d'une dictature à une autre. Nous estimons que le prolétaire, l'ingénieur et le technicien sont solidaires dans la création de la richesse. L'essentiel pour le gouvernement est de faire en sorte que cette richesse ne soit pas accaparée par le capital. De même elle ne doit pas être accaparée par les ouvriers. C'est dans le cadre de l'unité nationale que doit être partagé le fruit de la production en se rapprochant autant que possible de la justice sociale. Nous sommes d'accord avec les objectifs des gauchistes mais nous pensons que l'homme a besoin de liberté pour bien produire. L'expérience de la coopérativisation que nous avons connue l'atteste à l'évidence. Nous sommes donc aussi bien sur le plan moral que sur celui de l'efficacité contre les partis qui prônent la lutte des classes. Nous sommes pour la dictature de l'intérêt général de la société représentée par le gouvernement dont le rôle est de rétablir l'équilibre entre citoyens et entre régions. Tel est l'idéal auquel nous aspirons en comptant sur nos propres moyens. En adoptant le système collectiviste nous avons récolté « la dictature de la pénurie » dont le résultat logique aurait été une intervention militaire ou tout simplement la pagaille. Nous espérons éviter de telles erreurs en nous mettant à l'écoute du peuple.

J'ai pour habitude de m'informer personnellement et directement de tout ce qui se passe dans le pays. Lors d'une visite récente à la Société tunisienne des industries Automobiles, je me suis arrêté près des ouvriers. J'ai demandé à l'un d'eux ce qu'il gagnait. Il m'a répondu à mon grand étonnement : « je gagne quatre dinars ». On m'a expliqué qu'il s'agissait d'un apprenti et qu'il fallait deux ans pour devenir ouvrier et bénéficier des avantages sociaux. J'ai trouvé la chose injuste. Quatre dinars ne suffisent même pas pour couvrir ses frais de transport. De même pour devenir ouvrier il n'est pas nécessaire de mettre deux ans. Aussi ai-je recommandé que durant le premier semestre l'apprenti sera payé douze dinars par mois, et durant le 2<sup>e</sup> semestre, quinze dinars par mois. Ensuite, il sera ouvrier qualifié et profitera de la grille des salaires et de tous les avantages sociaux. Cela s'est passé il n'y a pas longtemps. C'est vous dire que je ne suis pas continuellement à Carthage ou ici à Monastir. Je circule. Et quand je me déplace pour inaugurer une usine, je ne me contente pas de voir des machines qui tournent. Je m'approche des ouvriers qui travaillent, et je me livre à une enquête sur leurs salaires, leurs charges de famille, leurs désirs, leurs ambitions. Voilà comment je gouverne ce pays : honnêteté, sérieux et efficacité.

Telle est notre position vis-à-vis de tous les Partis marxistes ou gauchistes. Pour ceux qui cherchent à détruire ce régime par la force, qui le disent, qui l'affichent, les tribunaux sont là. Et je vous assure que les tribunaux à Tunis ne sont pas sévères. Nous sommes le pays de la modération et chaque année je grâce des centaines de détenus, surtout ceux qui me demandent pardon, des étudiants, de pauvres diables... Je ne cesse de recommander aux élèves et aux étudiants de se consacrer à leurs leçons, à leurs cours. L'effort accompli par la Tunisie pour l'instruction — vous le savez, et le monde entier le sait — n'a pas été égalé, même dans les pays riches. Chez nous, l'école primaire est ouverte à tous les jeunes garçons et filles. S'ils sont doués, sans être pour autant riches, ils peuvent parvenir aux plus hautes situations. L'Etat leur accorde toutes les facilités et même des pensions en argent liquide jusqu'à 45 dinars

par mois, plus que ne touche le gardien de la paix qui est chargé de les repousser quand ils participent à des manifestations intempestives. Nous ne leur demandons que de travailler.

Le marxisme nous ne l'interdisons pas. Nous l'enseignons. Les livres de Karl Marx sont étudiés dans les facultés. Seulement nous nous défendons contre ceux qui veulent renverser le régime par la force en prétendant que la Tunisie est un pays fasciste. Imaginez qu'on nous accuse d'être des fascistes. Est-ce que vous avez senti en Tunisie une atmosphère de facisme ? Vous les vieux qui avez connu le facisme. Ils n'ont pas connu Mussolini ni Hitler. Ils étaient très jeunes ou ils n'étaient pas encore nés à l'époque.

En tout cas, ils peuvent très bien comparer, sortir de chez eux, se rendre dans n'importe quel pays d'Afrique ou du Moyen Orient et comparer ce qui se passe dans leur pays avec ce qui se passe dans les autres pays. Tous ceux qui ont fait la comparaison sont rentrés en disant : « Que Dieu nous garde Bourguiba et ce régime, parce que réellement, même le coût de la vie est inférieur à tous les pays qui nous environnent ».

Pourquoi ? Parce que le gouvernement veille sur les prix, prend à sa charge une partie de la hausse, lorsqu'elle est provoquée par la conjoncture mondiale. Depuis l'indépendance le prix du pain et des pâtes n'a pas augmenté. Quand nous sommes obligés d'augmenter le prix des produits de première nécessité, nous le faisons dans une proportion réduite, en mettant à la charge de l'Etat la plus grande partie de compensation. Cela pour permettre justement aux gens de condition moyenne, aux ouvriers de l'Etat ou du secteur privé de vivre aisément.

On voit bien par la densité de la circulation par les achats, que le pouvoir d'achat des masses a augmenté d'une façon spectaculaire. Les augmentations de salaires, le relèvement des pensions de retraite, l'instauration de l'allocation vieillesse, ont relevé le niveau de vie de toutes les petites gens.

Evidemment nous essayons aussi de pousser à la productivité, et à l'augmentation de la production. Nous persuadons l'ouvrier que la meilleure façon d'améliorer sa situation n'est pas de faire la grève mais de mieux travailler et de mieux rendre, d'avoir une meilleure productivité et une plus grande production. Moyennant quoi avec un gouvernement juste qui n'a en vue que l'intérêt du peuple, la répartition se fera d'une façon qui se rapproche de plus en plus de la justice sociale.

QUESTION. — Monsieur le Président, je suis heureux de vous revoir en bonne santé depuis notre dernière rencontre au Caire, il y a plusieurs années. Je transmets à Votre Excellence le salut des combattants qui se pressaient autour de vous dans le bureau de Mohamed Ali Tahar lors de votre séjour au Moyen Orient.

Monsieur le Président, je vous félicite pour la clarté des explications que vous avez bien voulu fournir au Congrès sur le développement et la complémentarité économique des pays arabes. Comment concevez-vous la réalisation de nos aspirations dans les plus courts délais possibles au cas où les Etats Arabes entreprendraient délibérément la tâche de développement et la concrétisation de la complémentarité économique malgré les contradictions que présentent entre eux certains systèmes politiques et économiques arabes ?

LE PRÉSIDENT BOURGUIBA. — Je vous remercie de vos aimables paroles.

Je suis touché des sentiments que gardent pour moi mes frères égyptiens que j'ai fréquenté plusieurs années durant sur la terre hospitalière d'Egypte. Votre pays m'a donné asile et m'a permis de poursuivre ma lutte pendant quatre années et demie. Cela je ne l'oublierai jamais. Nous avons contracté vis-à-vis de l'Egypte une dette que nous ne saurions contester et nous ne pouvons que lui être reconnaissants.

Pour ce qui concerne la coopération et la complémentarité nous y travaillons de toutes nos forces. Nous avons commencé par les pays voisins. Avec la Libye, avec l'Algérie, avec le Maroc nous pratiquons une étroite coopération. Nous coopérons aussi naturellement avec l'Egypte. Malheureusement les pays du Machrek arabe en particulier et du Moyen Orient en général font face à la plus grande des catastrophes, cette

suprême injustice du vingtième siècle qui handicape les efforts de développement de la région. La présence d'Israël, les armements nécessaires pour l'affrontement d'Israël, la défense, la résistance ont absorbé la plus grande part des ressources publiques et réduit d'autant l'effort économique. Aussi avons-nous accueilli avec satisfaction le changement opéré dans une certaine mesure par les Etats-Unis dans leur politique pro-Israélienne, en mettant une sourdine à leur soutien inconditionnel et aveugle, si l'on peut dire, à l'Etat d'Israël. Prenant enfin en considération les intérêts qu'ils avaient dans les pays arabes, les Etats-Unis tentèrent de trouver une solution satisfaisante pour les Arabes et le peuple palestinien, de droits du peuple palestinien. Nous faisons le vœu que cette position dure et donne ses fruits dans les plus brefs délais. Les pays arabes seraient alors en mesure de répondre pleinement aux impératifs de la coopération et se consacrer à la bataille du développement qui nous intéresse tous et dont l'issue heureuse ferait de nous, dans le monde le troisième ensemble sur le plan de la prospérité, de la force et de l'invulnérabilité. Plaise à Dieu que nos espoirs se réalisent. En coopérant, nous n'aurons pas seulement acquis la prospérité, mais aussi le poids international que cette région est en droit de revendiquer depuis des siècles.

QUESTION. — Monsieur le Président, je désirerais vous poser une question qui se rattache au problème qui vient d'être évoqué. Pensez-vous qu'il y aura un cinquième affrontement avec Israël et quelles semblent être les perspectives quant à une solution politique du problème ?

LE PRÉSIDENT BOURGUIBA. — J'ai déclaré, depuis longtemps, qu'il ne pouvait y avoir une paix véritable tant qu'Israël ne se serait pas retiré des territoires des Etats arabes voisins et du territoire imparti par l'O.N.U. au peuple palestinien. Je me réfère à la lettre et l'esprit de la résolution de 1947. J'aimerais que « El Ahram » attire l'attention sur le fait que ma position a été dénaturée par la presse.

Je considère la résolution de 1947 comme une solution de compromis qui ne résoud pas entièrement la question mais qui peut favoriser des solutions plus satisfaisantes à l'instar de l'autonomie tunisienne. Cette autonomie a été en effet le prélude à l'indépendance puis à l'évacuation militaire, enfin à l'évacuation agricole. Mon expérience personnelle m'a incité à préconiser la politique des étapes. Pour faciliter à l'ennemi la renonciation à ce qu'il croit être son droit, nous faisons alterner l'attrait et l'intimidation tout en maintenant la pression de la résistance armée et l'agitation à l'intérieur sans jamais abandonner l'objectif final.

Il s'agit de dire à Israël : « Voici ce que vous ont accordé les Nations Unies en 1947 et que vous-même avez accepté. Les Arabes de Palestine avaient refusé à l'époque. Ils sont disposés aujourd'hui à l'accepter ». Aucun Etat ne peut combattre cette position puisque l'ensemble des Etats composant la haute instance internationale avaient bien reconnu aux Palestiniens ce territoire limité, défini avec précision et qui comprend Jérusalem proclamée ainsi terre arabe. Israël se trouvera de la sorte au pied du mur. Certes il peut invoquer des « raisons de sécurité ». Mais ces raisons avaient été invoquées par Hitler pour occuper la Pologne, la Tchécoslovaquie, d'autres pays encore... S'emparer de territoires appartenant à des pays voisins en invoquant la nécessité d'assurer sa sécurité peut mener loin, La France serait ainsi en droit d'escamoter la Belgique en arguant que l'Allemagne l'a envahie deux fois en l'espace d'un quart de siècle en passant par la Belgique. En mettant la main sur la Belgique elle se prémunirait tout danger menaçant ses frontières et sa vie.

Mon propos a consterné les uns, gêné les autres. Dès lors, aux yeux du monde les Arabes ne revendiquent que l'application de la loi, tandis qu'Israël apparaît comme un Etat qui bafoue la loi, cette loi qui interdit les occupations de territoires étrangers sans justification légale ou quasi légale — telle une résolution de l'Assemblée Générale de l'O.N.U.

Si nous demandons l'application de la résolution de 1947 — qui constitue une simple étape — nous nous heurterons sûrement à un refus d'Israël. Nous serons alors en bonne position. Ainsi nous aurons mis Israël dans l'embarras.

En même temps nous travaillerons à la consolidation de notre économie et au

renforcement de notre potentiel militaire et à la multiplication des cadres techniques compétents. Nous ne serons pas ainsi à la merci de l'U.R.S.S., des Etats-Unis, ou de la France. Dans dix ans, les Arabes, grâce à leurs ressources pétrolières et autres seront en mesure de fabriquer eux-mêmes leurs armes, de se passer ainsi de l'aide de leurs fournisseurs étrangers et pèseront, dans le domaine économique, d'un poids notable.

Nous disons aux Israéliens : « Le temps travaille contre vous, car les Arabes ont la supériorité du nombre ». Je l'ai déclaré dans mon discours : la supériorité du nombre, si nous arrivons à élever les hommes au niveau des peuples évolués — ce qui est à la portée des Arabes grâce à leurs immenses possibilités —, peut-être une force considérable avec le temps. Si, alors une guerre éclatait, je ne garantis pas que les Arabes s'arrêteraient aux frontières de 1947.

Voilà ma position. Les Palestiniens l'ont comprise. Mais cette solution de compromis que nous croyons séduisante pour les Israéliens ne pouvait avoir de chances de succès que dans la mesure où la résistance armée se poursuivrait sans relâche. Le cessez-le-feu au Sinaï, au Golan ou ailleurs n'est ne peut être qu'un armistice. Aucun Arabe n'acceptera de renoncer à un pouce de son pays.

C'est ce que je voulais faire comprendre à l'opinion mondiale à l'opinion publique américaine et à l'opinion en Israël. Je suis persuadé que dans dix ou vingt ans la situation peut aboutir à la détente. Une crise identique à celle du Portugal peut intervenir. Après onze ans de guerre, ce pays s'est rendu compte de l'inefficacité de l'affrontement et de l'impossibilité de vivre dans les convulsions d'une guerre qui ne déboucherait jamais sur la victoire. Les cessez-le-feu, nous le répétons ne sont que des trêves provisoires. Il ne serait pas invraisemblable — j'en suis personnellement convaincu — que l'opinion en Israël commence à sentir lourdement peser la situation où se trouve ce pays enfermé dans une enclave au milieu de peuples hostiles qui le combattent par les armes. Elle se rend de plus en plus compte que là n'est pas la solution satisfaisante, la solution de l'avenir. Les Israéliens sont certainement à la recherche d'une solution. Ils tentent de se débarrasser du complexe du sionisme et du Judaïsme, du complexe de domination et d'égoïsme, du complexe de la grandeur et de l'apartheid. Alors viendrait la solution proposée par les Palestiniens : un Etat indépendant où cohabiteraient toutes les races et toutes les confessions, en hommes fraternisant dans l'égalité, sans autre distinction que celle conférée par les services rendus à la collectivité.

QUESTION. — Dans votre exposé devant le Congrès vous avez évoqué la nécessité de l'unification de la Tunisie avec l'Algérie.

LE PRÉSIDENT BOURGUIBA. — Dans mon discours au congrès j'ai déclaré que si l'on pouvait penser de prime abord que l'unification de deux Etats serait une première étape que suivrait l'adhésion d'autres Etats, je préférerais personnellement, pour éviter les déséquilibres, un rassemblement de tous les Etats du Maghreb Arabe, même s'il devait se réaliser à pas lents.

Cette idée du Maghreb Arabe nous est chère depuis longtemps, depuis notre jeunesse. A l'âge où nous étions étudiants à Paris, nous en débattions entre Tunisiens, Algériens et Marocains. Nous étions soumis au même régime. On nous considérait comme Français d'Afrique du Nord. Dans les écoles égyptiennes, des livres scolaires l'enseignaient.

Ce rêve donc nous habitait depuis notre jeunesse. Nous nous promettons d'en faire une réalité, mais une réalité qui serait graduellement et méthodiquement mise sur pied. Mais il ne s'agit pas d'une fusion, il ne s'agit pas par exemple pour la Tunisie de s'intégrer dans la Libye ou inversement. Ce sont là des tentatives quadripartite entre Egypte, Libye, Syrie et Soudan. Ces peuples, avec le temps ont acquis chacun sa personnalité. La personnalité égyptienne remonte à des millénaires avant celle des Romains. La Libye, elle, a un peu de pétrole. Le passé tunisien date des Carthaginois. L'unité exige du temps, de la souplesse, des contacts humains ; elle exige la coopération économique, l'instauration d'un marché commun ; elle impose l'effort collectif tout au long de dizaines d'années pour l'émergence d'une accoutumance réciproque dans le

cadre de ce Maghreb, par ailleurs uni par la communauté de langue, de confession et même de rite religieux puisque ses populations sont toutes malékites.

L'Orient Arabe peut s'unifier. Mais il a de grands problèmes dont le plus important est le problème palestinien. Il ne sera en mesure de réaliser son unité qu'une fois liquidés les conflits, les déchirements, les manœuvres souterraines qui le secouent. Après quoi nous pourrions instituer un lien entre les deux ensembles et ce sera alors une fédération ou une confédération allant du Golfe Arabe à l'Océan Atlantique.

Mais tout homme politique clairvoyant doit savoir prendre en considération la réalité et traiter sagement cette réalité. Il ne s'agit pas de discours creux ou de slogans ronflants. L'œuvre ne peut, sous peine de s'écrouler sous les sarcasmes, être réalisée du jour au lendemain. Ce serait tout simplement du temps perdu.

Pour nous, il y a lieu de commencer par la coopération, l'unité devant en dernier lieu couronner l'œuvre. D'abord les fondations, les murs, les chambres, etc., puis le toit viendra couronner le tout. Ce toit c'est l'unité.

La coopération nous aidera à nous unir. Nous serons habitués les uns aux autres. Nous aurons mis nos cœurs à l'unisson, nos intérêts auront été mis en commun.

Ma conception se fonde sur le réel. L'expérience égyptienne est édifiante. L'Égypte s'est unifiée avec la Syrie et l'on cria béatement au bouleversement. Quelques années après la Syrie ne voulait plus de l'unité. Et pourtant les deux pays avaient constitué il y a des siècles, un Etat unique sous la dynastie ayoubite. Saladin, commandant général de l'armée de Nouredine Zenki, avait conquis l'Égypte. Il refusa de remettre le pays à son maître, en attendant sa mort, il conquiert ensuite la Syrie. Les deux pays formèrent l'Etat ayoubite. Ce même Etat devait dans la suite passer sous l'autorité des Mamelouk, toujours unifié. Cependant les conditions des deux pays étaient dissemblables, les partis, les courants, les idéologies, les intérêts, etc., étaient différents.

Voilà un exemple de deux Etats qui avaient vécu des siècles dans un cadre unitaire pour aboutir au résultat que vous savez.

On parle et on reparle de l'affaire de Jerba. Mais il s'agissait simplement d'une intention louable visant à parvenir à l'unité. Or l'unité implique modification de la Constitution. Elle exige le recours préalable au référendum. Ce sera fait, en Tunisie. En attendant nous devons coopérer les uns avec les autres dans les domaines économiques et social. Nous devons créer l'intimité des visites réciproques, échanger des camps de jeunesse et de scoutisme pour permettre la connaissance mutuelle. L'accoutumance alors s'établit; le respect réciproque règne. L'idée de patrie embrasse alors dans un même concept la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, la Libye et la Mauritanie. C'est l'œuvre de siècles. Car les barrières qui nous séparent n'ont pas été élevées par la colonisation. Elles existaient bien avant. Des personnalités transcendantes se sont révélées surtout dans les pays qui ont combattu la colonisation pendant un demi siècle. La lutte a créé entre les combattants de ces pays des liens plus forts qu'auparavant. Pourquoi provoquer le relâchement de ces liens et leur dissolution dans un ensemble hétéroclite de populations dont certaines n'avaient pas fait la moindre opposition à l'occupation étrangère jusqu'au jour où une autre puissance étrangère était venue les libérer.

C'est mon point de vue sur la question. Je le proclame franchement. Il est fondé sur l'amour du bien. Je suis pour l'unité mais j'aime aménager à cette unité les conditions d'efficacité et de durée. L'entreprise demande du temps; elle exige une action que nous menons aujourd'hui et dont nous espérons qu'elle sera poursuivie sans relâche par les générations successives qui, par la conjugaison de leurs efforts parviendront à bâtir une même et unique nation.

QUESTION. — Monsieur le Président, moi je suis un journaliste italien qui a eu l'honneur de s'entretenir avec vous quand vous n'étiez encore que le Combattant Suprême. Je vous prie Monsieur le Président de me dire quelles sont les perspectives de succès du dialogue euro-arabe. Pensez-vous que l'Italie et la Tunisie en tant que pays méditerranéens et liés par beaucoup d'intérêts peuvent jouer un rôle efficace dans ce domaine et quelles sont les initiatives qu'ils peuvent prendre dans la situation actuelle ?

LE PRÉSIDENT BOURGUIBA. — Vous savez que j'ai toujours été pour la coopération entre la rive sud et la rive nord de la méditerranée, c'est-à-dire entre le monde arabe et l'Europe. Je crois que depuis la guerre du Ramadan et la crise de l'énergie, les pays européens ont commencé à prendre conscience de l'importance de leurs intérêts dans les pays arabes et de la nécessité d'une coopération plus juste : mieux coordonnée avec les pays du Moyen-Orient et d'une façon générale avec les pays de la rive sud de la Méditerranée. Il y a un commencement. L'Italie a un rôle important à jouer dans ce domaine. Elle est au centre de la Méditerranée. Elle figure parmi les pays qui ont un grand rôle à jouer dans cette coopération : l'Italie, la France, l'Espagne. Elles commencent à s'en rendre compte. Je crois que les pourparlers sont déjà engagés.

Ce que nous pouvons faire ensemble c'est nous réunir pour nous mettre d'accord sur une position commune de façon à ne pas éparpiller nos efforts et à ne pas nous laisser surprendre par des divergences d'opinion. Parce qu'il y a une question d'avenir et d'intérêts très importants pour les deux parties. Ce que je propose c'est des réunions bipartites tuniso-italiennes, tuniso-françaises, tuniso-espagnoles, de façon à pouvoir, avant le grand débat, avant la grande rencontre qui aura lieu à Vienne ou à Genève, nous mettre d'accord, concorder nos points de vue et nous présenter en front, ce qui facilitera les travaux de l'assemblée qui est en train de se préparer. A cette entreprise je souhaite un grand succès, parce que de lui dépendent non seulement la sécurité de l'Europe en matière de carburant, mais même le développement et la promotion sociale des pays de la rive sud de la méditerranée. C'est vous dire l'importance que j'attache à cette coopération.

## b) Rapport du secrétaire général du Parti (extraits) \*

### I. — LE RENOUVEAU INSTITUTIONNEL

#### PARTI ETAT : LES STRUCTURES

##### A. Nos données historiques

##### a) Du Parti vers l'Etat.

La dominante de notre société politique est le caractère indissociable du Parti et de l'Etat, la symbiose parfaite entre l'un et l'autre.

Notre système politique s'articule essentiellement sur le Parti — créateur de l'idéologie du Pouvoir et organisateur des masses —, et l'Etat — instrument du Pouvoir organisé. Il s'agit-là d'une réalité qui a pris sa forme officielle dès l'autonomie interne, et que l'action du Parti laissait percevoir dès l'origine de notre mouvement de libération.

De fait, très tôt, le Président avait saisi la nécessité impérieuse du contact direct avec le Peuple, avec toutes les couches du Peuple et de l'implantation d'une charpente solide et de ramifications les plus poussées à travers le Pays, conditions du succès de la lutte et gage de la pérennité de l'œuvre entreprise.

Le Parti et son Leader n'ont jamais limité leur action à tel ou tel groupe, leur objectif est le Tunisien qu'il convient de libérer de son fatalisme, de son défaitisme, de sa condition de sujet pour en faire un citoyen. C'est dans cet esprit que le Chef s'est adressé aux fellahs, aux ouvriers, mais également aux fonctionnaires, aux commerçants, aux artisans ...; en un mot, toutes les couches sociales étaient portées dans un même élan vers la réalisation d'un même but : se rendre libre et le demeurer.

A cet égard, la lutte pour l'indépendance apparaissait comme le seul grand principe d'action du Parti, son programme essentiel. Mais, déjà, l'on assistait à la « naissance d'une Nation ». Sous la pression des impératifs de résistance, et au-delà de ces impératifs, dans la perspective de l'Etat de demain, le Parti mettait en place groupe-

(\*) Rapport présenté le 12 septembre 1974 par M. Hédi NOUIRA, secrétaire général du P.S.D. publié sous le titre *Contrat de progrès pour un nouveau projet de société*, Tunis, secrétariat d'Etat à l'information, septembre 1974, 155 p.

ments professionnels et syndicats ouvriers, organisations de jeunesse, associations sportives, groupements de culture, de théâtre, de musique... chaque entité prenait en charge un secteur d'activité et par là-même, préfigurait la Nation attendue. On ne dira jamais assez le rôle de formateur de cadres sociaux assumé par le Parti.

Au niveau du Parti proprement dit, l'appareil était une donnée essentielle. A l'épreuve des combats, l'homme peut faillir ou faiblir, la structure doit demeurer; elle procédera d'autres hommes et le harcèlement de l'adversaire ne sera pas interrompu. Aussi, le Parti était-il partout, dans les villes et villages, dans les campagnes, dans les ateliers, dans les écoles, vivant et se reconstituant sans fin, rappelant à chacun son devoir d'homme et sa responsabilité de citoyen.

C'était déjà la tension des énergies.

Il ne s'agissait pas seulement de faire front à la puissance occupante. Il s'agissait aussi et surtout de façonner un peuple adulte et — peut-être avec plus de discrétion — de jeter des fondements d'un Etat moderne et majeur.

#### b) Du Chef du Parti et de l'Etat.

L'action du Parti préfigurait l'Etat. Il était donc dans la nature des choses qu'au lendemain de la libération, le Chef du Parti devint le Chef du Gouvernement, d'abord, le Chef de l'Etat, ensuite. La sagacité et l'enthousiasme mis dans la préparation de l'Etat, furent transférés au service de l'édification des structures de cet Etat. Ce fut la Constitution de juin 1959, quatre ans après la Victoire mais deux ans seulement après que les Constituants eussent franchi le pas décisif en dotant le Pays du régime qui se situait dans le sens de sa démarche et répondait à ses fibres intimes, à savoir le régime présidentiel républicain.

Ce choix était historique; il était la suite d'une évolution inéluctable, il réglait le cadre des destinées de la Nation pour les générations à venir.

Ce choix allait de soi. Le Chef du Parti de la Nation devait être, naturellement et bien que la Constitution ne l'eût pas exprimé, pas expressément en tout cas, le Chef de l'Etat.

Ce sont-là des données de l'histoire qu'il est nécessaire d'avoir présentes à l'esprit, à l'occasion de toute analyse de notre système politique. Le Chef du Parti et de l'Etat est le nœud gordien du régime; il incarne avec éclat autant la légitimité populaire que la légitimité républicaine. Que dire alors quand ce Chef du Parti et de l'Etat a nom Bourguiba dont la légitimité procède de l'Histoire.

Il appartient à ce leader de définir les orientations fondamentales de la politique générale, de donner l'impulsion nécessaire au Parti et à l'Etat et de sélectionner les hommes capables de concevoir et de mettre en œuvre des programmes d'action efficaces.

Notre histoire durant ces dix-neuf dernières années reflète clairement cette conception. Elle confirme également, à la lumière de notre comportement politique et de nos réalisations économiques et sociales, que notre philosophie est valable et que notre option dans ce qu'elle a de fondamental, doit être intangible.

#### B. De la Déclaration Présidentielle du 8 juin 1970

Il n'en demeure pas moins que notre histoire enseigne aussi que des ajustements partiels et des rectifications apparaissent quelquefois nécessaires. Cet enseignement fut à l'origine de la Déclaration Présidentielle du 8 juin 1970 et des débats multiples qui l'ont suivie dans les différentes instances du Parti et de l'Etat.

Force est de constater que ces débats n'ont pas été positifs; nous pouvons déceler de nombreuses raisons à cela. D'abord, l'ouverture présidentielle intervenant quelques mois à peine après le dénouement de la crise de septembre 1969, le Pays était encore dans l'euphorie d'une seconde libération pour pouvoir, valablement et objectivement, moduler les réformes qui s'imposent.

Ensuite, la Déclaration de juin 1970 inspirée par les déviations de la coopération forcée s'est située au niveau des principes susceptibles de prévenir toute réédition des événements de septembre 1969. A aucun moment, elle n'a impliqué, directement ou indirectement, ce qui peut apparaître comme une remise en cause du régime.

Enfin, et les événements ultérieurs l'ont montré, la Déclaration de juin 1970 a été, pour certains, l'occasion de donner libre cours à leurs manœuvres pour

appréhender le Pouvoir. Disons-le net : pour ceux-là, au-delà de toute modulation souhaitable de l'exercice du Pouvoir, il s'agissait de « se placer ». La succession était ouverte et l'appétit était devenu vorace.

L'atmosphère de notre VIII<sup>e</sup> Congrès en octobre 1971 s'en était fortement ressentie. Les questions fondamentales relatives à notre vision de la Tunisie de demain, à la reformulation de notre politique économique et sociale, à la détermination de nos structures d'action..., toutes ces questions devenaient marginales, secondaires. Une frénésie s'est emparée de certains pour paraître et se poser; pour se donner de la mesure et « faire sérieux ». Alors, par opportunisme, ils ont enfourché le cheval du jeu démocratique.

Il est fort dommage que les Congressistes d'octobre 1971 se soient laissés entraîner, un moment, par cette agitation. Mais la suite devait leur dessiller les yeux et ils s'étaient vite aperçus que les « adeptes de la démocratie » n'étaient que des « candidats au Pouvoir » à n'importe quel prix et même au prix de manœuvres de tous genres et de compromissions diverses.

Trois ans nous séparent aujourd'hui de cet épisode. Le Parti, sain dans ses profondeurs, en a surmonté toutes les suites fâcheuses et notre IX<sup>e</sup> Congrès doit reprendre le débat là où les déviationnistes nous l'ont fait interrompre.

Notre Congrès sera donc le congrès de la clarté. Notre système politique doit s'articuler sur le Parti et l'Etat; les Institutions doivent être stables.

### *C. Notre système politique doit s'articuler sur le Parti et l'Etat*

Le Parti est l'inventeur de l'idéologie de l'Etat, il inspire l'action des gouvernants, la soutient et, au besoin, la redresse.

Il appartient à l'Etat de concevoir, d'élaborer et de mettre en œuvre les programmes d'action, les modes d'organisation et les instruments d'exécution, propres à permettre la réalisation des objectifs définis par le Parti. Dans cette mise en œuvre, le rôle du Parti est déterminant sur le plan de l'imagination, de l'explication et de la mobilisation. Ce rôle est — et doit être — universel en ce sens qu'il importe sur tous les aspects de la vie nationale et qu'il touche tous les Agents de la vie nationale.

Cette symbiose Parti-Etat, au niveau de la conception et de la formulation de la politique, doit se traduire dans les Institutions et les structures.

#### *a) Les Institutions de l'Etat.*

L'Etat s'organise, constitutionnellement, autour des trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire. En régime présidentiel qui est le nôtre, il y a une stricte séparation de ces pouvoirs.

Le Président de la République est le détenteur exclusif du pouvoir exécutif. Il élabore la politique générale de l'Etat, veille à son exécution et nomme les membres du Gouvernement. Il promulgue les lois et dispose du droit de renvoi de ces lois pour une seconde lecture.

L'Assemblée Nationale est l'expression du pouvoir législatif. Elle vote les lois à l'initiative du Président de la République ou sur sa propre initiative.

En ce qui concerne le pouvoir judiciaire, son indépendance vis-à-vis des deux autres pouvoirs est garantie, sur le fond, par la loi qui constitue sa seule référence, et du point de vue organisationnel, par le Conseil Supérieur de la Magistrature qui règle la condition de ceux qui l'exercent.

Cette articulation des pouvoirs est saine dans sa conception. Le régime présidentiel caractérisé par la séparation des pouvoirs répond fondamentalement à la condition d'efficacité qu'exige le gouvernement des hommes: la doctrine nous l'enseigne et l'histoire nous le prouve. Comment pourrait-il en être autrement, aujourd'hui, où les affaires des hommes ont atteint un tel niveau de complexité et où les responsabilités des Etats se sont démesurément élargies ?

Chacun des trois pouvoirs couvre un domaine d'action précis. Mais si le pouvoir judiciaire, compte tenu de sa spécificité, jouit d'une stricte indépendance, il y a en revanche, entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif des interférences réelles qui aboutissent à établir l'équilibre entre les deux pouvoirs.

L'Assemblée Nationale est tenue informée de l'évolution de la politique générale et peut être saisie, directement ou indirectement, de messages du Président de la

République. Au-delà de cette association à la politique générale, l'Assemblée Nationale, par le vote de la loi, est en mesure d'infléchir cette politique, de l'amender, peut-être même de la faire reconsidérer.

On a parfois parlé de prédominance de l'exécutif sur le législatif et on a souvent voulu voir dans la parfaite identité de vue entre les deux pouvoirs une sorte d'indolence de l'Assemblée Nationale.

N'est-il pas normal que l'Exécutif qui dispose de l'Administration, de la Technique, de tous moyens d'investigation et d'action, prenne les initiatives que lui dictent les impératifs de sa politique générale? Surtout, comme nous l'avons dit, dans le Monde d'aujourd'hui la satisfaction des besoins des hommes est une tâche complexe.

Cet Exécutif et ce Législatif ne sont-ils pas l'émanation du même Parti et ne représentent-ils pas la même base? Quoi de plus naturel que, regardant dans la même direction, ils aboutissent, à quelques nuances près, au même résultat.

Exécutif et Législatif, assumant chacun son rôle, ne peuvent, dans notre conception et dans notre manière d'être, que vivre dans une complémentarité bénéfique pour la Nation.

C'est ce dernier aspect de complémentarité enrichissante qui nous a amené, à la lumière de l'expérience, à examiner l'opportunité d'atténuer ce que la séparation des pouvoirs pouvait avoir de rigide.

Informée de la politique générale tracée par le Président de la République, la définissant dans des lois élaborées par l'Exécutif, l'Assemblée Nationale doit pouvoir « sonner l'alerte » lorsque, d'une manière ou d'une autre, cette politique paraît être déviée. Une résolution de l'Assemblée Nationale attire l'attention du Chef de l'Exécutif sur ce risque de déviation. Or ce risque est le fait du Gouvernement et le Président de la République le redresse et renvoie, éventuellement, le Gouvernement responsable. Ou il ne s'agit pas de déviation mais d'un infléchissement de politique voulu par le Président de la République et, en cas de persistance de désaccord de l'Assemblée Nationale, celle-ci peut voter une motion de censure qui aboutira au départ du Gouvernement et si le chef de l'Etat le juge opportun, à la dissolution de l'Assemblée, et donc au retour devant la base, devant les électeurs.

Il appartiendra alors au Peuple souverain de trancher, soit en désignant une nouvelle Assemblée dont les vues coïncident avec celles du Président de la République, soit en élisant une assemblée ayant la même opinion que la précédente, ce qui doit amener dans ce cas, le Président de la République à se démettre.

De la sorte, l'équilibre Exécutif-Législatif est une donnée essentielle de la réforme constitutionnelle que nous vous proposons; si cet équilibre est rompu, le Peuple reprend l'exercice direct de sa souveraineté.

Ainsi l'Assemblée se voit-elle dévolue plus d'autorité puisqu'elle aura à contrôler la mise en œuvre de la politique définie par le Président de la République, chef de l'Exécutif — Je dis bien contrôler, car il ne saurait y avoir une responsabilité quelconque du Gouvernement devant l'Assemblée.

Dans le régime présidentiel qui est le nôtre, le Gouvernement est responsable devant le Chef de l'Etat seul.

Il en est qui, sans le dire, voudraient voir s'instaurer un régime dans lequel l'Assemblée est à la recherche épuisante de « confiscation de pouvoir ». Nous sommes contre, résolument contre — l'histoire moderne a fait justice de cette conception négativiste de la démocratie. Une assemblée forte de la faiblesse de l'exécutif c'est l'instabilité à court terme, c'est-à-dire l'anarchie, puis finalement la dictature.

D'où une autre conception, l'assemblée « accompagnant » l'action du gouvernement, c'était, en effet, commode; mais rien que cela.

Nous, dès 1971, nous avons instauré le dialogue comme règle entre le Gouvernement et le Pays et, en premier lieu, ses représentants légitimes. Dès lors l'Assemblée a découvert l'importance du fait de légiférer; ce fait est très important parce que constructif.

Mais, il est apparu que d'autres circonstances majeures peuvent justifier, rendre nécessaire le recours direct au Peuple. Des mesures fondamentales et des décisions impliquant le destin de la Nation, doivent être directement du ressort du Peuple qui agira, par la voie du référendum, sur la proposition du Président de la République.

Contrôle du Gouvernement par l'Assemblée, dissolution de l'Assemblée par le Président de la République, recours au référendum, autant d'instruments que nous

introduisons dans notre Constitution pour la parfaire dans le sens d'un meilleur équilibre, d'une plus grande harmonie, donc d'une stabilité réelle et indispensable.

#### b) Les Institutions du Parti.

Ce sont les mêmes soucis qui ont guidé notre réflexion dans le réexamen des Institutions du Parti. Il s'agit d'allier le souci de concertation, c'est-à-dire de démocratie à l'impératif de l'efficacité.

A cet égard, les structures actuelles de notre Parti, caractérisées par l'existence au sommet d'un Président, émanation directe du Congrès, et à la base de cellules irriguant l'ensemble du Pays, sont satisfaisantes. Entre ces deux niveaux, se situent le Bureau Politique, le Comité Central, les Comités de Coordination et les Comités de Circonscription.

Le souci de démocratie apparaît nettement au niveau du Comité Central qui, comme le Président, est élu directement par les militants représentés au Congrès. Instance permanente du Parti, il assiste le Président dans la mise en œuvre des orientations fondamentales arrêtées par le Congrès.

Pour marquer le parallélisme avec les Institutions étatiques, ce sera le Secrétaire Général du Parti qui assurera la présidence du Parti, en cas de vacance de cette présidence en cours de mandat.

L'inspiration démocratique et le parallélisme des formes apparaissent également dans le choix par le Président des membres du Bureau Politique, ceux-ci devant être, nécessairement, des membres du Comité Central, élus par le Congrès. Le Bureau Politique constitue l'organe d'exécution des délibérations du Congrès et veille à l'évolution de la situation générale et des activités des autres structures du Parti.

Enfin, au niveau tant du Comité de Coordination que de la Circonscription et de la Cellule, c'est la règle de l'élection qui prédomine, directement, par les militants ou, indirectement, par leurs représentants élus.

Parallèlement à la mise en œuvre d'une démocratie réelle, il importe de garantir aux Institutions du Parti, le maximum de chance de succès dans leur action, donc le maximum d'efficacité. Il ne suffit pas d'avoir des responsables désignés par la voie démocratique, il faut également que ces responsables soient capables, dans toute l'acceptation du terme, intellectuellement et moralement, d'agir efficacement. A leur qualité d'élu, il faut ajouter un haut degré de foi, un état d'esprit constructif, une grande disponibilité, un enthousiasme toujours renouvelé et un équilibre suffisant à l'égard des tendances éventuelles. En un mot, il leur faut une élévation qu'un système strict d'élection, s'il la suppose, peut ne pas toujours la garantir.

Aussi est-il apparu nécessaire que le Comité Central élu, étant donnée la dimension historique de ses responsabilités, s'adjoigne des membres désignés en raison de leurs charges dans la vie nationale, tels que les Ministres et les Secréaires Généraux des Comités de Coordination et les Gouverneurs.

C'est le même souci qui justifie notre proposition de confier au Président du Parti le soin de choisir les membres du Bureau Politique parmi les élus du Comité Central.

Il est ridicule d'y voir une sorte de personnalisation du pouvoir. La sélection est personnelle, mais elle s'opère parmi des membres élus. La sélection est personnelle, mais elle porte sur des membres qui doivent constituer autour du Président une équipe homogène pour la réalisation d'objectifs tracés par le Congrès.

L'homogénéité de l'équipe responsable de l'action doit s'étendre nécessairement jusqu'au niveau régional où doit se dérouler cette action. C'est pourquoi il est proposé que le Secrétaire du Comité de Coordination tout en étant membre du Comité et élu directement par les membres du Comité, soit agréé au préalable par le Bureau Politique.

#### c) Relations structurelles Etat-Parti.

A travers toute l'histoire de la Tunisie indépendante, il a régné un parallélisme assez net entre les structures de l'Etat et celles du Parti. Peut-être s'agissait-il là, au début, d'une nécessité intimement ressentie sans qu'une volonté claire la fondât réellement. Mais au fur et à mesure de notre évolution dans la construction du Pays, pendant que les rôles respectifs complémentaires de l'Etat et du Parti s'éclaircissaient à l'épreuve des événements, il devenait de plus en plus indispensable d'harmoniser, entre elles, les structures de l'Etat et du Parti.

A aucun moment, nous n'avons voulu fondre dans la même entité ces deux organes essentiels de notre système politique. Chaque organe devait garder son identité propre définie par la nature spécifique de ses fonctions, l'Etat en tant qu'expression du pouvoir organisé, le Parti en tant que rassembleur des masses. Mais l'interaction continue entre l'un et l'autre doit être mieux organisée. Cette organisation, nous la concevons, tout à la fois, en ce qui concerne les hommes que dans le temps et l'espace.

— *La sélection des hommes d'Etat et du Gouvernement est la première manifestation de la symbiose Etat-Parti.*

La personnalité dominante du Combattant Suprême, Président de l'Etat et du Parti qu'il a créés, l'un et l'autre, reste au-dessus de tout raisonnement qui justifierait que le Chef du Parti soit naturellement le Chef de l'Etat. Mais, par delà cette vérité historique, dans l'ordre normal des choses, il est difficile de concevoir une dichotomie dans la présidence du Parti et de l'Etat. Aussi avons-nous prévu, dans les Institutions du Parti, que c'est le Président du Parti qui sera le candidat du Parti à la Présidence de la République.

Il est également rationnel que le Secrétaire Général du Parti, premier collaborateur du Président dans le Parti soit Premier Ministre, c'est-à-dire premier collaborateur du Président dans le Gouvernement.

Au niveau du Gouvernement, les premières années de l'Indépendance ont vu les hommes du Parti, militants de la première heure, chargés de toutes les responsabilités de gouvernement. Mais la base du Parti et celle de l'Etat s'étaient ouvertes davantage et élargies aux nouvelles générations qui n'avaient pas toujours eu à participer aux péripéties de la lutte, mais dont le militantisme pour le Pays et la compétence habilitaient à prendre des responsabilités au sein des structures de l'Etat.

A cet égard, notre Parti qui est ouvert aux hommes sincères doit continuer à rassembler les jeunes énergies et à se doter et à doter l'Etat de ces compétences renouvelées.

Mais nous devons éviter de mettre le Parti ou l'Etat entre les mains d'une technocratie qui n'a d'autres références que ses diplômes ou ses années d'études. On gouverne avec son Parti et l'on administre avec des compétences. Cependant, dans l'un comme dans l'autre cas, nous devons veiller à ce que le responsable soit animé de cette foi et de cette sensibilité aux problèmes des hommes, que nécessite la conduite des affaires d'un Pays. La mise en œuvre d'une telle conception peut être nuancée selon le degré et la nature de la responsabilité, mais un Pays est une matière vivante et sa conduite ne se réduit pas toujours à des formules rigides, sèches, sans contenu humain. C'est là où les relations Parti-Etat peuvent être fructueuses.

— L'organisation des relations Parti-Etat doit nous amener à *coordonner dans le temps*, l'action de l'un et de l'autre.

Le Parti étant — et devant rester — l'inspirateur des orientations fondamentales et celles-ci ne pouvant être que l'œuvre du Congrès, il est indispensable que les élections présidentielles et législatives soient précédées de la réunion du Congrès. Aussi est-il souhaitable de faire coïncider la périodicité des mandats présidentiel et législatif avec celle des instances supérieures du Parti.

Peut-être devons-nous aller plus loin et tenter d'établir la même périodicité pour le Plan, étant donnée l'importance du contenu-développement de l'action du Parti et de l'Etat.

— La coordination de l'action Parti-Etat dans le temps doit être également entreprise *dans l'espace* où l'implantation des structures de l'un et de l'autre continuera à être harmonisée; de sorte qu'à chaque niveau territorial de responsabilité administrative corresponde un organe adéquat du Parti.

Telles sont les Institutions autour desquelles s'organise notre régime politique dont la caractéristique propre est cette interférence continue Parti-Etat. Mais aucune institution, quelque rationnelle qu'elle puisse être, ne peut prétendre réaliser ses objectifs si elle ne bénéficie pas d'une stabilité certaine.

d) Nos Institutions doivent être stables.

A côté du prestige et de la sagesse de son Président, la Tunisie s'est toujours définie par sa stabilité unanimement reconnue et appréciée. C'est là un acquis considérable et il suffit, pour nous en convaincre, de regarder autour de nous, pour se rendre

compte des méfaits de l'instabilité sur l'action de développement et le sort des hommes.

Cette stabilité, nous la devons, d'abord, à l'immense personnalité et la grande autorité du Combattant Suprême qui a su et pu maîtriser les quelques crises politiques internes dont a été émaillée notre histoire depuis près de vingt ans, et sauvegarder ainsi l'unité du Parti et l'autorité de l'Etat.

Il est significatif, à cet égard, que les crises que notre Pays a traversées ont toutes eu pour origine des manifestations d'ambitions personnelles. Evidemment, celles-ci sont toujours apparues dans un halo politique ou doctrinal tendant à courtiser et à emporter l'adhésion du militant; au fond, cela relevait de la tactique plutôt que de la conviction intime.

Il demeure que de telles crises ont été à la fois graves et salutaires.

Graves en ce qu'elles procédaient d'appétits insatiables de personnages atteints des délires de grandeur et déterminés à user de tous moyens pour réaliser leurs fins.

Salutaires en ce que, dans tous les cas, ce furent les Institutions qui, à l'initiative du Combattant Suprême, démasquèrent les aventuriers et mirent un terme à la crise. Ce fut ainsi le Congrès de Sfax de 1955 qui mit fin à la polémique sur la validité politique des Conventions d'autonomie interne, en renvoyant le protagoniste de cette polémique. Ce fut, plus tard, en 1969, le Conseil de la République groupant le Gouvernement et le Bureau Politique, qui mit fin à l'extension forcée des coopératives, remettant en vigueur le principe de la coexistence des trois secteurs, édicté par le Congrès de Bizerte de 1964. Plus récemment, le Bureau Politique a dû écarter des rangs du Parti ceux qui cherchaient à tirer de leurs manœuvres au Congrès de Monastir de 1971, des raisons de remise en cause de l'autorité du Parti et de son Président. Il appartient, maintenant, à votre Congrès, à travers ses délibérations et ses motions, de se prononcer clairement à cet égard.

Ces rappels historiques montrent à quel point la force des Institutions est une condition de pérennité de la Nation, et cette force provient de la stabilité de ces Institutions.

Cette exigence de stabilité explique les propositions que nous vous présentons en ce qui concerne le problème de la succession à la présidence du Parti et de l'Etat.

Plusieurs formules ont été imaginées et débattues à différentes instances.

L'objectif essentiel est de pourvoir à la vacance ouverte en cours de mandat du Chef du Parti et de l'Etat, d'une manière qui permette la poursuite normale du fonctionnement des Institutions. Cette approche nécessite la réunion de deux conditions indissociables; que le candidat à la succession soit au fait de la politique du Pays et de la marche des affaires, qu'il accède au niveau suprême du Parti et de l'Etat, sans formalisme excessif et d'une manière quasi-automatique.

En cas de vacance de la Présidence en cours de mandat, le système du Président par intérim crée, en fait, un vide, un interrègne de plusieurs semaines très préjudiciables; l'expérience en a été faite récemment ailleurs.

Le fait est que l'ouverture brutale de la succession est une circonstance dramatique qui est de nature à plonger le Pays dans le désarroi et la confusion, de sorte qu'il n'est pas sensé de vouloir, dans cette situation et dans nos conditions politiques, organiser des élections présidentielles immédiatement. Quelle suite sereine et quel résultat probant pouvons-nous en attendre ?

C'est pourquoi, nous pensons, en toute objectivité, que l'homme qui assure cumulativement les fonctions de Secrétaire Général du Parti et de Premier Ministre est le mieux à même, en cas de vacance, d'assumer les charges de la présidence du Parti jusqu'au prochain congrès et celle de l'Etat jusqu'au terme du mandat du Président disparu.

Cet homme qui détient sa légitimité du Congrès du Parti, a été choisi par le Président du Parti et de l'Etat à des fonctions essentielles, en raison de son militantisme, de son dévouement à la chose publique et de sa compétence. Sous la haute autorité du Président, il gère les affaires de l'Etat. Du fait de ses responsabilités, il est en contact permanent avec les citoyens qui ont eu ainsi l'occasion de le connaître, de suivre son action et de l'apprécier.

En adoptant ce processus pour un règlement sans hiatus de la question de la vacance du pouvoir en cours de mandat, nous pouvons prémunir le Pays de tout soubresaut qui risque d'attenter à l'intérêt supérieur de la Nation.

De toute manière, la réunion du Congrès et les élections présidentielles, au terme prévu du mandat, seront l'occasion pour les militants et les citoyens de juger de la manière dont la succession a été assurée. Ils pourront confirmer le Chef du Parti et de l'Etat en lui confiant un nouveau mandat ou charger un nouveau candidat des destinées de la Nation.

L'on peut s'interroger comment fait-on un Président? La réponse est facile; la Constitution et les lois et décrets sont là pour le dire.

Mais comment fait-on un candidat à la Présidence de la République, c'est là une question qui préoccupe. Il n'y a aucune procédure institutionnelle de sélection des candidats qui le précise.

En pratique, le candidat devra être connu de l'opinion et, bien plus reconnu par elle comme un chef possible.

Homme de Parti, il doit retenir l'attention en incarnant une orientation politique admise par une bonne partie de l'opinion.

Le militant, voire le simple électeur, doit savoir où il va en votant pour lui.

Le candidat s'identifie donc, fut-ce par la nuance à un choix politique (garant de l'ordre, de la légalité, de la stabilité et de la prospérité).

Au demeurant, les Tunisiens, militants et citoyens, appuieront toujours le candidat qui les rassure.

La stabilité au niveau suprême des responsabilités nationales nous paraît vitale pour le devenir du Pays. Mais elle doit s'étendre à tous les rouages essentiels de la vie du Parti et de l'Etat. Sans doute le mandat présidentiel lie-t-il le Président du Parti et de l'Etat aux militants et aux citoyens, mais la stabilité sera garantie également par l'adhésion, sans réserve, de ceux qui assument des responsabilités, au mandat pour lequel ils ont été appelés : mandat du Parti pour le militant, mandat législatif pour le député, contrat de gouvernement pour le Ministre.

Ces mandat et contrat couvrent en réalité un programme, ce programme est le Plan qui est le fruit de notre doctrine économique et sociale, dont la configuration provient, elle-même, de notre combat, de notre vision de la Tunisie, du contenu que nous voulons donner à nos Institutions.

(.....)

## II.— L'ACTION ECONOMIQUE ET SOCIALE

(.....)

### LES RÉALISATIONS 1971-1974

(.....)

Nous avons, en trois ans réussi à rétablir une situation économique gravement compromise, nous doter, grâce à un judicieux équilibre d'initiatives privées et publiques, d'un appareil économique dynamique. De même nous avons réussi à insuffler à nos entreprises l'esprit et la science de la gestion moderne.

*Ces atouts nous ont assuré un des taux d'expansion le plus fort des pays en voie de développement, et nous pensons que si nous continuons sur cette lancée, aucune cause technique ne menace ce dynamisme dans la période à venir.*

Plus qu'une accumulation de mesures, c'est une politique qu'illustrent ces réalisations : le pays n'en a jamais connu d'aussi profonde et d'aussi globale.

Cette politique a été axée dans deux directions. D'abord, apaiser l'anxiété des jeunes, en assurant leur avenir, d'où la création du plus grand nombre d'emplois possible, priorité des priorités dans nos plans.

Ensuite, mettre en œuvre une politique sociale concertée.

Ce faisant, nous avons rompu avec une stagnation économique et un immobilisme social de dix ans et nous avons pratiqué une politique de mutation qui a consisté, dès le départ, à relever les conditions d'existence de tous ceux qui étaient au bas de l'échelle.

Sans doute, l'inflation mondiale et la hausse généralisée des prix qui ont et auront de plus en plus leurs prolongements dans notre pays, rendent plus difficile la poursuite d'une politique sociale plus active. Car tout se trouve brutalement bouleversé. Et il faut un certain temps d'adaptation pour que, dans les pays en voie de développement, comme le nôtre, s'établisse, grâce à une plus grande production et une bien meilleure productivité dans nos entreprises, un nouvel équilibre des coûts et des produits.

Dans tous les cas, nous continuons à remplir ce contrat de progrès qui lie, dans une commune recherche du bien-être généralisé, tous les partenaires sociaux qui sont, de ce fait, en état de négociation permanente; ce qui est à l'antipode du marxisme qui appuie toute sa doctrine sur l'affrontement des catégories sociales.

*Notre socialisme destourien vise, lui, à changer, à remodeler la société et la rendre chaque jour meilleure, mais non comme nous y invitent certains idéologues d'importation à changer de société.*

Le développement planifié en est la condition. Dès lors qu'il y a planification, il n'y a pas de laisser aller, à plus forte raison, de laisser faire.

Il n'est pas nécessaire, cependant, que la planification soit centraliste et rigide. Autrement, l'on tombera vite dans l'autoritarisme.

Aussi, les libertés économiques — je dis bien les libertés — sont-elles une des conditions d'exercice des libertés humaines.

De la sorte, notre planification exprime, à la fois les besoins futurs et tient compte des besoins collectifs et des besoins présents de l'individu.

Notre planification, s'appuyant sur un système généralisé de consultation au niveau local, régional, national, et demain, peut-être, si nos partenaires le désirent, au niveau maghrébin, assure, par là-même, le respect des libertés individuelles.

Elle s'affirmera davantage encore et renforcera sa crédibilité, quand nous organiserons une participation de plus en plus authentique des groupes socio-professionnels et des régions à son élaboration.

Voilà pourquoi notre système économique n'est pas autoritaire et non plus libéral; c'est un système ordonné, soumis à une discipline raisonnée, librement établie et acceptée.

Notre voie pour le développement, une voie bien néo-destourienne, réalise, en elle et en permanence, une synthèse entre les enseignements de l'expérience d'hier et des autres et les contraintes du progrès de la Société Tunisienne de demain; une société que nous voulons moderne, technicienne mais toujours humaine, éduquée, assumant pleinement sa personnalité, enrichissant sans cesse ses valeurs, et son patrimoine.

Cette voie pour le développement que nous proposons aux délibérations du Congrès n'est pas une nouvelle idéologie au sens marxiste du terme. Elle ne cherche pas l'universalité, et ne se pose pas comme une antithèse du capitalisme et du socialisme, encore moins comme un « ersatz » ou une synthèse dialectique de ces deux idéologies.

L'on se souvient comment au lendemain du congrès de Bizerte en 1964 l'appareil du Parti s'est trouvé distrait par de longues discussions idéologiques où l'on s'évertuait, dans la confusion, à définir un contenu idéologique et doctrinal dogmatique au « socialisme destourien » qui a débouché, alors, sur une entreprise d'étatisation et de bureaucratisation progressives des structures de production et de distribution du pays, dont les séquelles continuent, jusqu'à aujourd'hui, d'obérer l'économie tunisienne.

Dans ces débats où l'on admettait, sans embarras, la collectivisation des moyens de production tout en reniant Marx, où l'on justifiait la dictature bureaucratique sur toutes les affaires du pays, tout en pronant la coexistence des trois secteurs, où l'on se targuait de défendre les intérêts du peuple tout en bloquant les salaires et en ruinant, en les dépossédant, les petits agriculteurs... dans tout ce galimatias idéologique, personne n'a fini pas se retrouver : ni Bourguiba, ni Marx.

Les exigences d'un développement équilibré, d'une industrialisation rationnelle, d'une agriculture motivée, d'une gestion saine des ressources financières et naturelles du pays, d'une répartition équitable dans le temps et dans l'espace des charges et des fruits de la croissance, enfin d'une décentralisation du pouvoir de décision; toutes ces exigences se trouvaient ignorées, voire étouffées, dans un grand branlebas d'invecitives et de slogans creux dans lequel les cadres du pays se sont trouvés engagés, quelquefois à leur corps défendant.

Depuis le coup d'arrêt de septembre 1969 et du Congrès de Monastir, une certaine opposition, nostalgique d'un passé et d'un « socialisme » qu'elle a du reste toujours combattu, s'essouffle à vouloir entraîner la jeunesse dans les méandres stériles d'un nouveau débat idéologique où les vertus du socialisme scientifique — dépassé en U.R.S.S. même — étaient prônées, dans le but de convaincre un pays encore traumatisé des « bienfaits » (sic) d'une politique de massification que le peuple a eu l'occasion de mettre à l'épreuve.

La politique économique et sociale suivie depuis septembre 1969, et plus particu-

lièrement depuis 1971, a été basée sur des préoccupations de restauration de la confiance, de reconstruction, de remise en état de l'appareil de production.

Il fallait remettre la Tunisie au travail.

C'est fait.

Ces chiffres contenus dans le rapport économique et social et dont je viens de citer quelques-uns, le montrent bien.

Cette politique, au fil des années, a construit des instruments d'action diversifiés, une législation et des règlements encourageant l'expansion économique, l'investissement, l'épargne, la production, l'initiative. Elle a créé ou recréé des circuits économiques absents ou compromis par la coopératisation généralisée. *Mais cette politique n'a pas été que cela. Elle a été encore mieux que socialisante. Elle a été sociale. Jamais la Tunisie n'a connu autant que pendant ces trois dernières années, de réalisations et d'innovations sociales.*

Nous avons donc mis en œuvre un système de développement concerté ou contractuel, dont les partisans sont aujourd'hui, de plus en plus nombreux dans les divers systèmes socio-économiques de l'Ouest et de l'Est. Il a inspiré, du reste, le discours introductif du IV<sup>e</sup> Plan, que j'ai eu l'honneur de prononcer devant l'Assemblée Nationale le 27 juillet 1973.

Nous pensons y avoir réussi dans une large mesure.

\*\*

La nécessité de discuter est maintenant bien établie dans notre société qui se modernise.

Groupements patronaux et syndicats ouvriers discutent et négocient les règles et les rapports.

Demain les étudiants pourront s'aligner et discuter, dans le cadre de règles établies et de structures adéquates, avec les autorités universitaires.

Dans le pays c'est déjà fait, depuis qu'il y a une voie politique.

*De la sorte, l'avenir de notre société renouée ne dépendra pas uniquement de ses possibilités ou de ses performances dans tel ou tel domaine, mais également de sa capacité de négocier ses propres problèmes, de régler ses propres conflits.*

Dans notre régime, le gouvernement, c'est-à-dire le Pouvoir ne cesse de dialoguer avec les producteurs, tous les producteurs, en un mot avec le Travail.

Organisateurs de la production et organisateurs de la vie économique et sociale se complètent en collaborant et en coopérant à l'établissement, à l'organisation et à la modernisation de nos structures.

Ainsi et ainsi seulement, nous évitons de nous situer en termes de lutte de classes, pour nous déterminer en terme de cohésion; l'unité nationale étant à nos yeux l'unité sociale de la nation.

Le Pouvoir politique, nous ne cesserons de le répéter, est avant tout le pouvoir d'organiser la répartition la plus judicieuse et la plus équitable possible de l'argent dans la société. Il est économique et financier autant qu'il est celui du maintien de l'ordre ou de l'organisation des rouages de l'Etat.

Si le rôle d'un gouvernant n'est pas uniquement de conserver le dogme, mais d'inspirer et de conduire le progrès, eh bien, nous pouvons dire que nous avons rempli notre contrat.

Notre volonté de novation dans les rapports sociaux, nous l'avons affirmée à plusieurs reprises, mieux encore, nous l'avons prouvée pour l'avoir mise en pratique, contre toute espérance de plus d'un soi-disant « progressiste ».

*Nous avons transformé les rapports sociaux.*

Les conventions collectives, les lois cadres font des salariés des contractants.

C'est là une conquête primordiale que de nombreux pays amis et voisins nous envient et que beaucoup de syndicats n'ont pu réaliser.

Il ne faut donc pas que les salariés les perdent par des comportements irresponsables.

Si la devise des salariés est le progrès social toujours plus développé, il n'y a rien de plus naturel; mais l'on ne peut, à la fois, revendiquer des améliorations de

salaires et des conditions de vie et en même temps paralyser la production source et condition d'un progrès continu.

De même qu'en matière d'enseignement l'on ne peut exiger des diplômes et des débouchés professionnels et refuser au même moment tout effort de discipline pour les obtenir.

Le droit de grève est inscrit dans notre constitution, il est réglementé par la loi — nous respectons les stipulations de l'une et de l'autre.

Il y a cependant des grèves qui sont non seulement illégales mais encore illégitimes. L'on n'a pas le droit, par exemple, de priver les hôpitaux de glace ou d'électricité, les enfants de pain et l'économie de moyens de transport.

*Nous pouvons, sans fausse modestie, nous prévaloir d'avoir eu l'initiative des changements qui ont, incontestablement, modifié profondément les relations du travail depuis l'indépendance.*

Nous avons fui les termes généraux et, bien entendu généreux, pour proposer et réaliser un programme crédible et réalisable.

Et nous avons tenu parole.

Nous ne sommes pas de ceux qui promettent de distribuer de nouvelles richesses sans se soucier aucunement de savoir comment elles seront produites.

Nous agissons pour que tous ceux qui produisent obtiennent chacun sa part, la plus juste possible, de la prospérité générale.

Plus encore, nous voulons agir en sorte que tous ces producteurs participent de plus en plus au pouvoir de décision.

Il fut un temps où celui qui possède décide.

Il n'en est plus de même aujourd'hui où l'Etat n'est au service d'aucune catégorie, où l'Etat est l'ordonnateur et le promoteur du développement, où l'Etat a la charge de contrôler les activités, d'assurer la sécurité économique et de veiller à ce qu'il y ait une participation de plus en plus grande des travailleurs aux fruits de l'expansion économique.

Sans doute ne faut-il pas que la prospérité d'un grand nombre masque la pauvreté de beaucoup et aide à oublier la fortune douteuse de quelques-uns.

Cependant, si nous voulons éviter les inégalités criantes — et nous y sommes décidés — nous devons savoir reconnaître et organiser les déséquilibres justes.

*L'on ne peut, en effet, traiter de la même manière celui qui s'engage, qui prend des risques, qui produit plus et mieux et cet autre qui manque d'imagination créatrice, qui est avare de son effort et paresseux de son rendement.*

Le socialisme collectiviste atténué peut-être les inégalités mais dans les privations sinon dans la misère; en tout cas au dépend de la liberté de l'homme.

Aussi sommes-nous, socialistes pour l'essentiel et l'indispensable, libéraux pour le superflu; assez engagés pour y croire et non moins critiques pour avoir le sens des réalités humaines et du possible.

\*  
\*\*

Face au mystère de l'avenir, même proche, les sociétés politiques s'appliquent avec un entêtement de « bureaucrates » méticuleux des méthodes d'analyse sèchement traditionnelle. Ces méthodes appartiennent pourtant à une époque dont nous avons tous, maintenant, le sentiment plus ou moins aigu qu'elle est en train de finir.

Les politiciens, les partis, les groupuscules, les intellectuels de gauche, de droite et du plafond, se jettent à la tête, dans leur effort pour dominer l'avenir immédiat — autant dire pour le gouverner — des arguments, des accusations, des imprécations qui sont apparemment irréconciliables — mais dans le fond ils appartiennent intimement à une ère révolue.

La machine, le commerce, la production en chaîne ont engendré simultanément le marxisme et le libéralisme, la démocratie moderne et la dictature moderne.

Dès lors, à vouloir analyser ce qui arrive aux sociétés modernes maintenant et qui semble bien être d'une nature totalement nouvelle, avec ces pauvres concepts gauche - droite - liberté - dictature et ainsi de suite, l'on gaspille des énergies, l'on s'aveugle soi-même et l'on passe, de ce fait, à côté des phénomènes que l'on aimerait tant cerner, connaître et maîtriser.

Aussi, au regard de ce désarroi de la pensée et de l'incohérence de l'action, combien avons-nous raison de ne vouloir procéder dans nos analyses et dans la

recherche de nos solutions d'aucun système préconçu, d'aucun dogme rigide, mais, dans la mesure du possible de l'intelligence de l'événement rapporté au temps et au lieu et surtout de la compréhension de l'homme et de ses problèmes.

Qu'on le veuille ou non le marxisme et ses démarches ne collent plus, déjà, aux réalités présentes, à plus forte raison aux réalités du temps futur.

La Tunisie, pour le bonheur des tunisiens, ne vit pas en vase clos, fermée sur elle-même. Aussi suit-elle, avec attention ce qui se passe autour d'elle, particulièrement dans un pays qui lui est assez proche par l'histoire et avec lequel elle partage un très riche fond culturel.

Nous y avons observé récemment le déroulement d'une compétition passionnée et passionnante entre deux conceptions de la société. Nous avons cueilli, à cette occasion, une riche moisson d'enseignements politiques.

La leçon qui mérite d'être signalée et méditée est que le candidat de la gauche unie a fait un usage très modéré des termes qui, traditionnellement sont les symboles de la gauche : socialisme - marxisme; ces termes ne figurent même pas dans le mémoire officiel qu'il a adressé aux électeurs inscrits. Ce qui a donné à Jean Fourastié d'observer : « On doit donc se demander si ces mots pourtant chargés d'émotion et d'histoire, ne sont pas en passe de perdre leur puissance mobilisatrice et s'il n'en sont pas venus à évoquer, dans l'esprit de la masse du peuple, plus de crainte que d'espoir ». Et de s'interroger encore si ces mots annonciateurs de progrès économique et social ne se trouvent pas être en retard sur les progrès si rapidement réalisés. Du coup, les mots socialisme et marxisme « évoquent présentement moins l'avenir que le passé et un passé souvent tragique ».

Et cependant, nombre de nos jeunes et d'autres moins jeunes s'en gargarisent, encore, à longueur d'années scolaires. Il est vrai que l'incantation a changé pour se vouloir, sans doute, plus fracassante. C'est maintenant le marxisme-léninisme (lisez plutôt nihilisme).

Ils ne savent pas que grâce aux progrès faits partout dans le monde, il n'est plus question que de projets de sociétés plus justes, plus libres, moins contraignantes et moins aliénées, qui ne soient pas des sociétés de masses, mais d'hommes confrontés à leurs problèmes et qui ne s'interdisent pas de rêver, et non d'individus anonymes, vivant dans un système stéréotypé intellectuellement et organisé à la chaîne.

#### *Réformer la société.*

De quoi s'agit-il aujourd'hui, sinon de réformer notre société plutôt que de la « faire sauter ».

M. Marchais, lui-même, qui veut transformer le P.C.F., découvre — pas trop tôt — les vertus et l'impact sur les masses de l'esprit de réforme.

C'est dans cette direction que nous devons poursuivre le débat sur la transformation de nos structures sociales.

Le problème, si simplement énoncé qu'il soit, est difficile à résoudre. *Il s'agit d'instaurer une réelle concertation des pouvoirs, tout en maintenant la nécessaire unité de commandement, à l'échelle de l'Etat ou de la simple entreprise.*

Ainsi donc les querelles idéologiques apparaissent-elles mineures, de sorte que nous sommes entrés dans un système où les moyens efficaces du capitalisme peuvent être mis au service d'un socialisme humaniste de répartition, ce qui correspond à l'idée que nous nous faisons du socialisme destourien.

Notre pragmatisme qui ne manque pas de logique et notre démarche politique annoncent, de ce fait, les recherches et la mise en place des structures de demain.

Aujourd'hui, les gouvernements qui ont la mission de conduire, dans la prospérité et le renouveau, les peuples dont ils ont la charge, ne diffèrent guère que sur les procédures et les méthodes préconisées.

Leur but est le même : une société sociale.

Notre Parti qui est le seul rassemblement d'énergies que le pays ait jamais connu, assure, loin de tout sectarisme, l'union équilibrée des valeurs dont se réclament toutes les forces vives de la nation : *la justice et l'expansion, le progrès et l'ordre, la qualité de la vie et la croissance des revenus, la liberté et la sécurité économique et sociale.*

Les destouriens ont été les instigateurs de la rénovation nationale et les fédérateurs de la nation. Ceci nous impose plus de devoirs qu'ils ne nous accorde de droits. La diversité de nos origines, de nos tempéraments nous a conduit et nous conduit encore

à faire entrer dans les idées, puis dans les faits, cette notion et cette pratique de rassemblement dont la Tunisie éprouvait depuis des siècles un besoin profond et parfois douloureux.

L'action et l'œuvre de rénovation du Parti ont été l'expression d'une nécessité politique et d'une volonté nationale.

Sans cette double exigence, Bourguiba serait resté l'homme du 1<sup>er</sup> juin. Cela pouvait suffire à sa gloire non à la Tunisie.

Dans la Tunisie d'aujourd'hui, Bourguiba a acquis des assises politiques larges, dépassant les vieilles frontières éclatées de la droite et de la gauche ainsi que les clivages socio-professionnels.

Aussi, a-t-il combattu ces vieux antagonismes traditionnels qui étaient chez nous les luttes tribales et des factions qui risquaient de se substituer vite, si l'on n'y prenait garde, à cet esprit de rassemblement qui a été la constante de son action politique. L'histoire récente lui a donné raison. Il s'agit d'aller un peu au fond des crises vécues depuis l'Indépendance pour se rendre à l'évidence combien sa crainte était justifiée.

L'on peut affirmer sans trop se tromper que sa crainte que notre pays, en profonde et souvent anxieuse mutation, ne se déchire lui-même, n'est pas une crainte vaine encore moins une exaltation démesurée de son œuvre unificatrice.

C'est pourquoi le Parti et son expression légale le gouvernement se sont-ils attachés à concrétiser ces principes sous la forme d'un contrat social qui est un contrat de gouvernement, proposant au pays des perspectives globales qui, seules, permettent aux problèmes sectoriels d'avoir un sens et une direction logique.

Le concept de contrat social implique l'existence de partenaires sociaux et non de classes sociales opposées.

Le contrat social est d'abord un contrat de progrès, c'est-à-dire une entreprise de création de richesses et ensuite une politique concertée en matière de distribution des revenus, dont les salaires constituent une composante essentielle.

Au double niveau de la création de richesses et de la distribution des revenus, les partenaires au contrat social sont en fait contractuellement engagés les uns vis-à-vis des autres.

C'est pourquoi nous sommes pour des partenaires sociaux, organisés, structurés, pleinement responsables, conscients de leurs missions. Le dialogue et la prise de conscience des données politiques, économiques et sociales n'en seraient que plus facilités.

a) La notion de partenaire social est une notion fondamentalement anti-marxiste, puisqu'elle est l'alternative que nous offrons à la lutte des classes. Elle implique la participation et la responsabilité. Elle est l'expression d'un pluralisme économique et social, qui s'oppose non seulement à l'étatisation et à la collectivisation généralisées, mais encore au pluralisme politique, c'est-à-dire à la multiplicité des partis, prônée par les tenants d'un libéralisme formaliste qui a encore ses partisans en Tunisie.

Ce pluralisme économique et social implique donc que les centres de réflexion, d'élaboration, de décision, d'exécution et même de contrôle de l'action économique et sociale soient multiples mais en même temps contractuellement solidaires et liés dans la réalisation des objectifs de développement économique et social de la Nation.

En admettant l'existence, la pluralité et la solidarité des partenaires sociaux au développement, la Tunisie rompt définitivement avec les pratiques et les doctrines, tant du socialisme étatique que du capitalisme étatique, que notre système a appliquées confusément et simultanément au cours des années soixante, plus particulièrement au lendemain du Congrès de Bizerte.

Le développement devient ainsi une entreprise concertée, une entreprise de tout le monde, moins que jamais une affaire de l'Etat seul et des planificateurs seuls.

b) Les partenaires sociaux sont en fait toutes les composantes de la Nation, producteurs et consommateurs, investisseurs et travailleurs, toutes parties prenantes, parce que nécessaires à l'entreprise du développement au sein de laquelle aucun groupe n'exerce, au sens marxiste du terme, une dictature sur un autre.

Dans la mesure où la notion de partenaire social est comprise en tant que telle, et où les ensembles au sein desquels sont groupés ces partenaires savent organiser

le dialogue, la concertation, la prise de conscience et la mobilisation des énergies, alors les organisations nationales, les groupements professionnels deviennent les interlocuteurs valables, les représentants des partenaires sociaux pour conduire la concertation.

C'est cette mission qui est assignée aujourd'hui à l'UGTT, à l'UTICA, à l'UNA et à l'Organisation estudiantine, pour ne parler que de ces organisations là.

De la production à la consommation, en passant par l'investissement et l'épargne, les prix et les salaires, ces organisations porte-parole des partenaires sociaux sont fondamentalement concernées et partant, responsables.

Aucune économie concertée ne peut être conduite en dehors de groupements organisés, forts, stables, consciemment dirigés.

c) Cette voie de développement, que nous avons appelée la voie contractuelle, n'a aucune chance de succès si les partenaires sociaux, producteurs ou consommateurs, investisseurs ou travailleurs n'admettent pas qu'à la base du contrat social de progrès, il y ait une volonté de concertation commune, une volonté d'action commune, le respect d'une règle de conduite acceptée librement et scrupuleusement observée.

Il y a un apprentissage de la concertation qui se poursuit depuis trois années.

L'action économique et sociale de la Nation est planifiée en commun et discutée librement à tous les niveaux. Les conventions collectives-cadre et sectorielles, conclues ou en voie de conclusion, entre l'UTICA et l'UGTT sont le plus bel exemple de la concertation entre des partenaires sociaux essentiels.

Cependant le chemin à parcourir reste encore long.

Les mécanismes de concertation en fonctionnement ne sont pas sans produire des grincements, comme le montre certains conflits sociaux.

Les modalités de dialogue avec la Jeunesse, et la Jeunesse estudiantine en particulier, ne sont pas encore au point.

Le monde agricole reste encore inorganisé. Je voudrais souligner ici, la responsabilité de la profession agricole. Refusant ou, au mieux, indifférente à s'organiser véritablement, au nom de son indépendance, elle se tourne contre l'Etat, montre comme commode et alibi facile, pour lui demander de réglementer l'indépendance du voisin.

A continuer ce jeu, les agriculteurs se trouveront un de ces jours pris au mot. L'Etat, en effet, s'occupera de tout. Qui y gagnera, certainement pas ceux qui, aujourd'hui, réclament le plus son intervention.

Il appartient à ce IX<sup>e</sup> Congrès de définir un *nouveau code régissant le dialogue et la concertation entre partenaires sociaux*.

Ainsi conçue, la concertation qui est à la base de la nouvelle philosophie économique et sociale de la Tunisie, donne au rôle de l'Etat sa nouvelle dimension.

d) Ce rôle a été amplement défini dans le discours du 27 juillet 1973 devant l'Assemblée Nationale.

En tant que partenaire social. L'Etat est partie prenante à l'entreprise du développement, tout comme le sont les autres partenaires.

Mais en tant que responsable suprême de la *sécurité économique et sociale de la Nation*, l'Etat assume pleinement son rôle de régulateur et d'orientateur de tout le système de développement du pays, en exerçant son pouvoir de puissance publique et son pouvoir d'intervention, chaque fois que cela s'avère nécessaire.

C'est avec l'Etat que les partenaires sociaux doivent se concerter pour conduire la marche économique et sociale de la Nation.

C'est avec l'Etat que les partenaires sociaux auront à conclure le contrat de progrès.

Au surplus, la position du Parti vis-à-vis des partenaires sociaux doit toujours se manifester par le droit et le devoir qu'il a à s'ingérer dans tous les domaines de la vie économique et sociale, pour être l'avant-garde de toutes les forces vives de la Nation et être le rempart efficace à opposer aux tendances conduisant à la désagrégation de la Nation.

Plus que jamais, alors le Parti doit être présent dans l'entreprise. Car l'entreprise est le lieu privilégié de la formation du citoyen, donc de la bataille politique.

Nous combattons donc la réaction sordide, celle qui tourne le dos au progrès. De même nous combattons l'anarchie sous quelque forme qu'elle se présente.

Car, « la démocratie, Spinoza l'écrivait, c'est le sens de la responsabilité et la liberté c'est la conscience de la nécessité ».

C'est un risque grave pour nous tous, les jeunes y compris, que celui de méconnaître les difficultés du réel pour se complaire dans les délices de l'imagination fertile des appétits démesurés ou dans le nirvana de l'aventurisme.

*Notre tâche de toujours c'est de confronter constamment nos objectifs de progrès et notre politique quotidienne afin de les parfaire sans les mettre en contradiction.*

Notre peuple est réfléchi. Rien n'est moins prouvé qu'on peut facilement l'exciter et engendrer chez lui la haine et l'anarchie.



Le système politique et économique que notre Parti a pensé, puis mis en œuvre est un système fait pour dépasser les clans, les catégories et les tendances, voire, pour les transcender.

Certains s'évertuent et s'essouffient à démontrer qu'il ne colle plus à la réalité de notre société. Au besoin, et comme pour le démontrer, ils n'hésitent pas à susciter, par occasion, une opposition de bric et de broc, sans liens sociaux, encore moins idéologique entre ses composantes. Ils croient ainsi posséder les meilleures clés pour interpréter ce qu'ils souhaitent avoir réussi à créer, alors que, dans leur naïveté, ils ne savent pas que ce sont bien d'autres qui ont fabriqué la serrure.

D'autres se disent révolutionnaires. Ils le sont seulement par haine de la société qui les nourrit. N'ayant aucun métier et ne voulant en avoir, ils sont infirmes de leurs dix doigts. N'ayant pas de culture ou si peu, ils ne pensent jamais par eux mêmes et sont indigents de leur esprit. Pour eux, révolution, c'est détruire et introduire partout l'anarchie; au mieux faire régner l'ordre des médiocres.

Ils sont pleins de mots et vides d'idées et trouvent une délectation morose à refuser le progrès et, ne voulant que l'absolu, dédaignent les efforts patients.

*L'activité de ces gauchistes ne favorise pas l'instauration de la démocratie. Car le danger des gauchistes n'est pas un danger révolutionnaire. Il est celui de provoquer l'anarchie, c'est-à-dire, l'avènement de la dictature.*

Ils sont tout le contraire de ceux qui ont le souci des hommes et de leurs besoins, ceux qui construisent inlassablement et aident les hommes à améliorer, chaque jour d'avantage, leur sort.



Nous avons pratiqué le dialogue, un dialogue large, avec le pays et au sein des institutions.

Nous nous y sommes prêtés abondamment, sauf avec ceux qui se présentaient « vipère au poing » et qui se déclaraient, d'entrée de jeu, vouloir détruire notre société.

En tentant de « casser le Parti », loin de favoriser « l'ouverture », certains autres ont davantage favorisé les crispations. Ils ont failli, sous couvert de « libéralisation », diluer l'énergie nationale dans des querelles intestines aussi forcenées que subalternes.

Ils ont tout essayé; créer le vide, surtout, dans l'espoir insensé d'une vacance du pouvoir. Ce furent alors les intimidations de toutes sortes, les menaces anonymes et, arme suprême des désespérés, l'intoxe, ces rumeurs carthaginoises des temps modernes. Autant dire qu'ils n'ont rien inventé.

Mais au juste qui sont-ils ?

X est un choix et une voix

Y est un autre choix et une autre voie

Z est une troisième voie

L est sans voie ni loi.

Rien d'étonnant qu'ils n'aient pas fait le poids, même s'ils avaient, un moment, fait illusion.

Ce monde et sa clientèle hétéroclite se voulant être la statue du Commandeur n'en sont même pas le spectre.

C'est pourquoi nous nous sommes refusés à faire leur jeu. Et si nous n'avons pas fait fonctionner certains rouages du Parti, c'était précisément pour éviter les affront-

tements inutiles qui n'auraient servi qu'à ceux qui veulent détruire notre société ou à ceux qui vendent le même profil que les adversaires du régime, mais d'une façon différente.

Sans grands drames ni grands enthousiasmes, une certaine jeunesse étudiante, seule, piaffe et chahute.

Généreuse de nature et fouguese de par sa condition, elle est travaillée par des courants qui, à bien examiner, n'ont rien d'enrichissant. Par manque d'information souvent, par paresse aussi, elle est ignorante de la véritable révolution silencieuse et profonde qui est en train de changer la face de notre pays.

Mieux enseignés, ces jeunes auraient appris que le régime collectiviste auquel les convient les gauchistes et les faillis de toutes obédiences, c'est la grisaille qui s'installe dans la vie. Leurs aînés, leurs parents en ont eu un avant goût durant les années soixante.

Ils auraient appris encore que dans un tel régime tous les tunisiens, eux les premiers, auront quelque chose à perdre, les uns leur liberté, d'autres leurs épargnes, d'autres encore les deux à la fois.

Se sont-ils jamais demandés pourquoi l'émigration se fait toujours à sens unique Est-Ouest ?

Il faut voir de ses yeux un marché dans une ville de l'Est pour comprendre ce que signifie les privations. A ceux qui veulent vérifier sur place nous sommes disposés à les aider au voyage.

Notre jeunesse est saine; quand je dis jeunesse j'entends ces 54 % de notre population et non pas seulement ceux qui, à l'université, se préparent à leur destin de cadres. Sans doute, assistons-nous chez ces derniers, entraînés souvent par les fruits secs, et d'une manière saisonnière, à quelques incartades, comme pour se prouver à eux-mêmes qu'ils existent et qu'il faut compter avec eux.

Qu'ils existent, bien sûr ! personne ne l'a jamais nié, encore moins Parti et Gouvernement.

Qu'il faille compter avec eux, mais naturellement ! Au point qu'à longueur d'années nous ne faisons que compter pour eux et pour les autres jeunes également, ceux qui n'ont pas le privilège d'être logés, nourris et enseignés... afin que, le jour venu, le pays puisse compter sur eux.

Nous comprenons leurs inquiétudes et acceptons leurs critiques dues davantage à un certain absolutisme dans le raisonnement qu'à une analyse objective des faits.

Le Parti leur est ouvert, largement ouvert, où ils pourront aiguïser leur sens de l'analyse et assouvir leur volonté d'agir et de changer. Ils y apprendront le don de soi, c'est-à-dire, comment « vivre pour autrui ». Ils y apprendront à connaître la société au sein de laquelle ils évoluent, ce dont elle a besoin et ce qu'elle attend d'eux. Ils y apprendront la discipline et l'esprit de synthèse, autrement dit, la volonté d'action. Ils y apprendront la démocratie vraie, cet art de la contestation constructive qui est tout le contraire de ce qui se passe dans leurs A.G. bruyantes et tonitruantes. Ils y apprendront, au contact de notre peuple et de son histoire que la « démocratie directe » dont ils s'enivrent est un feu de joie; elle enflamme, au départ, pour s'éteindre ensuite dans la grisaille des cendres. Car la « démocratie directe » finit toujours, de crainte de l'anarchie, par la délégation totale du pouvoir, c'est-à-dire par la dictature. Et, ainsi, de caractère utopiquement légitime, cette fameuse « démocratie directe » engendre presque souvent la forme la plus illégitime de gouvernement.

Ils apprendront, enfin, que si les jeunes et les moins jeunes aussi ont certainement le goût de la démocratie, ils n'en ont pas tous toujours le bon usage.

Le dialogue est libre au sein du Parti, les militants ne s'y expriment jamais d'une manière monocorde. Il en est même qui, contre toute règle élémentaire de solidarité, se permettent un comportement et un langage parfois singuliers. C'est dire que le dialogue démocratique ne se pratique pas, dans le Parti, à dose homéopathique. Les réflexes du militant y sont autant ceux de l'initiative et de l'imagination que de la discipline nécessaire, mais jamais de la soumission.

Cependant, une règle d'or doit prévaloir — celle de la solidarité et de la discipline. L'on est solidaire de la décision prise. Alors, les chuchotements et autres réserves de toutes sortes sont autant de manquements à la discipline et dénotent chez leurs auteurs un esprit aventuriste.

Sans discipline, il ne saurait y avoir d'équipe, ni même de Parti. Et les Partis s'affaiblissent, précisément, parce que souvent on n'y prend pas, à temps, les décisions, voire, les sanctions qui s'imposent, aussi douloureuses qu'elles puissent paraître.

C'est grâce à cette tradition éminemment démocratique, qui est du reste l'expression d'un contrat, que notre Parti a préservé sa cohésion, dépassé les crises et a toujours été, de ce fait, porteur d'espérance.

Il nous appartient à tous qu'il le demeure.

#### CONCLUSION

Tant qu'un pays n'a pas émergé du sous-développement, il ne saurait vivre, sous quelque forme que ce soit, au-dessus de ses moyens, de crainte d'être tributaire quant à sa politique de développement — plus exactement quant à son devenir — de l'extérieur c'est-à-dire, de ses créanciers.

L'on peut se demander quel comportement doit-on avoir ?

La réponse vient d'elle-même :

Retrousser les manches,  
Ou serrer la ceinture.

Pour une Tunisie réellement consciente de sa destinée qui a charge de générations futures, le choix est possible. Il sera, comme toujours, à la tunisienne, un compromis entre les deux termes de l'alternative.

Il nous faut tous, à quelque catégorie sociale ou d'âge à laquelle nous appartenons, redoubler d'efforts, bannir l'égoïsme et l'envie pour éviter que nos enfants et les enfants de nos enfants ne soient contraints, un jour, de vivre dans la dépendance ou dans la nécessité.

La situation de nos partenaires européens — nos meilleurs clients et principaux fournisseurs — est mauvaise; celle du monde est plus inquiétante.

La dégradation de la situation précaire des pays du tiers-monde, le désordre des monnaies, la prolifération des prix, le déséquilibre tragique de la balance des comptes d'un grand nombre de pays, l'exaspération des égoïsmes nationaux, l'effondrement des doctrines et des philosophies, enfin la violence partout présente des revendications et des idéologies destructrices... tel est notre environnement économique et politique.

Tout cela fait entrevoir des bouleversements, plus précisément un chaos, auprès desquels le fait de l'augmentation du prix du sucre ou celui du prix de l'essence, paraît insignifiant et futile.

A tous ceux qui croient que tout est possible et tout de suite, nous disons : comparez ce qui se passe autour de nous et ailleurs à notre situation; pour peu que l'on soit de bonne foi, l'on devra se rendre compte, qu'en Tunisie, il fait tout de même bon vivre.

Sans doute, des problèmes graves se posent encore à nous. Nous en sommes avertis. Mais ce ne sont pas les calculs sordides, les chuchotements honteux, les alliances contre nature ou les agissements anarchiques, en un mot, tous ces comportements irresponsables qui les résoudreont.

Notre société demeure donc fragile. L'envie, la défiance et la méfiance risquent de corrompre les rapports politiques et les relations sociales. Non seulement l'autorité de la loi se trouve parfois contestée, mais le partenaire, lui-même, n'est plus reconnu comme tel. Les égoïsmes catégoriels, l'affrontement systématique des incompréhensions peuvent alors détruire le sens même de la communauté nationale, inciter à la violence et miner la cohésion sociale.

Si le pays n'enraye pas ce processus qui le guette, ses chances exceptionnelles pourront être gravement compromises à l'avenir.

Aussi toute orientation nouvelle de notre politique économique et sociale qui aboutirait, aussitôt ou même à terme, à une remise en cause des grandes options économiques et sociales prises, serait ressentie dans les profondeurs du pays, on ne peut en douter, comme la rupture du pacte fondamental entre Tunisiens, au moment même où il est nécessaire, au contraire, de le fortifier et de le vivifier. Nul ne peut calculer, alors, les conséquences et la profonde crise de confiance qui risquerait de surgir.

Les placements politiques que les habiles ou tout simplement les malins croient

devoir faire, l'histoire en foisonne. Mais l'histoire nous enseigne que cette forme de police d'assurance n'a jamais rien sauvé, ni personne.

La politique que nous avons menée dans tous les domaines traduit fidèlement les vœux et les intérêts de tout le peuple tunisien. Si l'on veut faire fi de ces intérêts, l'on peut faire une autre politique, l'on peut même, à la limite, ne pas faire de politique du tout, autant dire que l'on n'aura plus la confiance de la nation.

Pour gouverner le pays il n'y a que deux voies possibles, la nôtre et la voie marxiste qui n'est jamais proposée que pour être imposée.

Il n'y a pas de troisième terme, il n'y a pas de troisième voie.

Celle que pourrait proposer quelque esprit fumeux ou un conglomérat pâteux de nostalgies, d'utopies, d'envies, de rancœurs et d'ambitions personnelles n'est que la voie des trétaux, démagogique et courtisane.

Ce n'est pas une voie historique, ou bien c'est celle des fondrières.

Certes, nous ne prétendons pas être les seuls patriotes qui existent; mais nous sommes la seule force qui permette à une œuvre de quarante ans de lutte, faite de larmes et de sang, de survivre.

Peu importe, alors, les intentions... fussent-elles excellentes! car si les hommes politiques et les hommes d'Etat n'étaient comptables que de leurs intentions, l'histoire s'écrirait en noir et blanc.

Ce sont les réalisations qui comptent, mieux encore les résultats.

Ce n'est pas la délectation morose sur ce qui aurait pu être, et ce n'est pas non plus l'expression de sentiments qui ne sont pas porteurs d'avenir.

C'est pourquoi, entre l'aventure et nous, il n'y a rien.

Nous pensons, chers camarades, avoir assumé notre Parti qui est l'expression de la conscience et du consensus national.

Ce rassemblement majoritaire, nous voulons lui donner un nouvel élan qui affirmera, de nouveau, qu'il est bien l'expression de la confiance en soi de la nation.

Aussi, le Parti est-il une force de soutien de la politique définie par le Président de la République et mise en œuvre par le Premier Ministre et le Gouvernement. Le Parti est aussi une force de proposition qui doit dire, chaque fois qu'il est nécessaire, ce que sont ses préoccupations et les préoccupations de la Nation.

Ce n'est pas manquer au soutien et à la solidarité avec le gouvernement que de lui rappeler la nécessité d'entreprendre toujours davantage. Le Parti est là pour inciter le gouvernement à aller plus loin et plus fort.

Il n'y a aucune incompatibilité entre le rôle de force de soutien et celui de force de proposition.

*Seul cet outil forgé au prix du sang des martyrs, des sacrifices des militants et de l'effort de tout un peuple, nous aidera à construire une société plus juste où l'homme tunisien sera le moins aliéné possible dans un pays moins dépendant.*

Notre politique nous rend crédible. Il n'est pas une promesse qui n'ait été tenue, un contrat qui n'ait été rempli.

*Nous avons diminué les différences dans les situations sociales de nos concitoyens.*

*Les Tunisiens vivent en Tunisie mieux qu'avant.*

C'est là notre fierté — c'est aussi notre récompense.

Telle est notre plate-forme d'action pour les années à venir.

*Tel est le nouveau projet de société que nous proposons.*

Nous soumettons l'une et l'autre à vos méditations, à nos débats, et, si vous les estimez valables, à votre adhésion.

## 5. — Union tuniso-libyenne (1)

### Présentation du projet d'amendement constitutionnel relatif au referendum

(Secrétariat d'Etat à l'Information - Tunis)

par M. Hédi Nouira

Monsieur le Président,  
Honorables Députés,

Son Excellence le Président de la République a saisi votre honorable assemblée d'un projet de révision constitutionnelle tendant à introduire la procédure de référendum dans notre Constitution.

Il vous a prié de donner à ce projet la priorité par rapport à l'autre projet de révision introduit auprès de vous le 8 juin 1971. Cette priorité trouve sa justification dans les moments décisifs que traverse notre pays pour la détermination de ses destinées.

Dans une déclaration solennelle les deux chefs d'Etat tunisien et libyen sont convenus le 12 janvier 1974 à Jerba, du principe de réaliser l'union des deux pays (1).

Tout en affirmant le principe de l'Union, cette déclaration prévoyait l'organisation d'un référendum pour sanctionner cette Union et rappelait que sa réalisation doit intervenir conformément aux règles constitutionnelles en vigueur dans chacun des deux pays.

Le principe énoncé dans cette déclaration ainsi que la procédure recommandée et les conditions requises sont parfaitement clairs.

La réunion du 15 janvier qui a groupé sous la présidence du Chef de l'Etat les membres du Bureau Politique du Parti et les membres du Gouvernement a situé l'événement par rapport à nos principes généraux de gouvernement et notre position de toujours à l'égard du Grand Maghreb.

Le Conseil du 15 janvier a donc examiné « le processus de mise en œuvre de la déclaration du 12 janvier 1974 » compte tenu de nos impératifs constitutionnels et de notre approche traditionnelle des problèmes.

Cette déclaration répond aux élans spontanés de chaque Tunisienne et de chaque Tunisien ; elle s'inscrit en droite ligne dans la politique de notre pays bien avant l'Indépendance.

Déjà, au temps de la guerre italo-turque, le peuple tunisien, plus particulièrement sa jeunesse patriote, s'engageait aux côtés du peuple frère de Libye pour défendre la terre de Libye contre l'envahisseur italien.

De nombreux patriotes libyens fuyant, alors, le joug colonial, trouvaient refuge et droit de cité en Tunisie.

Il en a été de même durant notre dernière bataille pour la libération. Nos résistants ont été, à leur tour, accueillis et hébergés en Libye.

En novembre 1937, la première manifestation unitaire de solidarité avec nos frères patriotes d'Algérie et du Maroc, partait de Tunisie, quand, à la suite d'une décision du Conseil National du Néo Destour, une grève générale était déclenchée dans tout le pays.

Bien après, la fondation du Bureau du Néo Destour, au Caire, par le Combattant Suprême, au milieu de 1945, a été le prélude à la création, dès le début de 1946, du Bureau du Maghreb Arabe, devenu un an plus tard « le Comité de Libération du Maghreb ».

A l'assassinat de Farhat Hached, le 5 décembre 1952, répondait la solidarité agissante du peuple marocain. Et c'était le déclenchement de la révolution à l'autre bout du Maghreb.

En pleine guerre d'Algérie, Tanger accueillait en 1958 la réunion des trois partis nationalistes tunisien, algérien et marocain. Une des décisions de cette réunion fut

(1) Voir dans les *Doc. II*, Libye, la proclamation de Jerba.

l'envoi, à Tripoli, d'une délégation auprès des responsables libyens pour engager avec eux la première discussion en vue de réaliser l'unité du Grand Maghreb Arabe.

Depuis longtemps donc, une certaine concertation s'était établie entre les pays du Maghreb ; elle s'est poursuivie tout au long de la lutte menée par chaque pays, selon son génie propre et les péripéties particulières auxquelles il était confronté. Et si l'aboutissement de cette lutte n'a pas coïncidé dans le temps pour tous les pays concernés, la Tunisie a toujours considéré son indépendance fragile tant que sa voisine l'Algérie n'a pas acquis la sienne. Est-il besoin de rappeler, les dures épreuves de notre peuple pour faire de notre territoire le sanctuaire naturel et la base de départ des vaillants combattants algériens ?

L'on ne pouvait mieux lier nos peuples maghrébins que dans la concertation de la lutte et le tribut du sang.

Aussi, dès que la Tunisie a recouvré sa souveraineté, l'Assemblée Constituante Tunisienne qui était profondément imprégnée de ce passé commun affirmait-elle, tant dans le préambule que dans le dispositif de notre Constitution, notre fidélité à l'unité du Maghreb et notre détermination à œuvrer pour son édification.

L'indépendance acquise, vint alors la bataille du renouveau. C'est encore dans l'harmonisation de nos démarches vers le développement que nous avons tenté de poursuivre la construction de l'unité de nos peuples. Pas à pas, lentement, certes, mais sûrement, nous nous acheminons vers l'édification de nos économies afin de permettre l'Union de nos destinées dans une prospérité généralisée.

A notre sens, la déclaration de Jerba doit réaliser, dans ce cheminement, un pas important vers la construction maghrébine ; et le projet de révision constitutionnelle vise, précisément, à adapter notre constitution à cet effet.

Nous complétons l'article 2 de la Constitution relatif au Grand Maghreb, par un deuxième paragraphe qui prévoit que « les traités conclus (dans ce cadre) et qui seront de nature à entraîner une modification quelconque de la présente Constitution, seront soumis par le Président de la République à un Référendum, après leur adoption par l'Assemblée Nationale dans les formes et conditions prévues par la Constitution ».

Cette révision est nécessaire, mais elle n'est pas suffisante.

Elle est conforme à la lettre de la Déclaration de Jerba qui établit le principe de l'Union « sur la base des règles constitutionnelles en vigueur dans les deux pays ». Elle est également nécessaire pour introduire dans notre Constitution le recours à la procédure du référendum.

Notre Constitution dispose, à cet égard, dans son article 3 que « la souveraineté appartient au peuple tunisien » mais ajoute que cette souveraineté est exercée « conformément à la Constitution ». Plus loin, l'article 18 précise que « le peuple exerce le pouvoir législatif par un organe représentatif dénommé « Assemblée Nationale ». Ainsi dans sa pleine souveraineté, le peuple tunisien, s'est donné, par la Constitution de 1959 une démocratie représentative. La révision de la Constitution proposée tend à ce que le peuple reprenne pour la circonstance l'exercice direct de sa souveraineté, par la voie du référendum.

Pour un pays qui a mis quarante années pour se libérer du joug colonial et dont le Parti de combat — Néo-Destour — s'est donné le nom de sa revendication essentielle, savoir l'établissement d'une Constitution, il est primordial qu'il veille à respecter scrupuleusement ses Institutions et à garder jalousement sa Loi Fondamentale. C'est pour nous, gouvernants, un devoir sacré, surtout à l'heure où notre préoccupation est affaire de destin.

Monsieur Le Président,

Honorables Députés,

Vous avez donc à examiner le projet de révision constitutionnelle dans les formes et conditions que les articles 60 à 62 ont prévu en cette matière. Vous le ferez avec la sérénité qu'impose l'importance de l'affaire et sous les garanties que la Nation attend de chacun d'entre vous.

Intervenant à l'occasion du projet d'union avec la Libye dont le principe vient d'être admis, la procédure constitutionnelle que nous vous proposons est en pleine harmonie avec l'article 2 de la Constitution qui dispose que « la République Tunisienne

constitue une partie du Grand Maghreb, à l'unité duquel elle œuvre dans le cadre de l'intérêt commun ».

Nous sommes profondément convaincus que notre destin se situe, d'abord, dans le Grand Maghreb et que le document signé à Jerba ne fait que traduire notre progression vers cet objectif. Quels que soient les lenteurs de la démarche maghrébine ou les difficultés ponctuelles de coordination que nous avons pu, les uns et les autres, rencontrer, il est hors de question, pour la Tunisie, qu'elle puisse s'engager dans une union, sans le consensus des parties du Maghreb qui y seraient intéressées, encore moins contre tel ou tel pays de la région. Notre ambition est d'œuvrer, de la manière la plus efficace pour une unité constructive ouverte sur l'avenir et qui, en sauvegardant l'essentiel de la personnalité de chacun, préserve nos peuples des bouleversements que n'illustre malheureusement que trop l'histoire des unités mal faites.

La Communauté Maghrébine sera une création continue qui demande à s'équilibrer progressivement avec des abandons de souveraineté et des internationalisations d'intérêts.

Les sacrifices fructueux, requièrent beaucoup de réflexion, de la confiance, une bonne volonté commune et la certitude de l'objectif.

Sans doute devons-nous dépasser nos complexes.

Mais nous devons tempérer nos élans et éviter toute précipitation.

Le Maghreb, le Grand Maghreb se fera par étapes. A cet égard l'on doit donner le pas aux réalisations sur les discussions des principes. Prenons exemple sur autrui. Quand on a voulu aller trop vite, il a fallu reculer.

Toute association est une œuvre de raison.

D'aucuns affirment que le Maghreb uni ne se fera pas dans l'opposition des particularismes ou des conceptions différentes que l'on se fait de la vie.

Mais n'est-il pas imprudent, voire hasardeux de ne pas en tenir compte ?

Ne brusquons rien, allons à pas mesurés, mais sûrs, autrement nous risquons de tout bouleverser.

Or, le bouleversement s'accompagne toujours de reculs ; l'histoire contemporaine est là pour le prouver.

C'est pourquoi, le projet de réforme constitutionnelle en prévoyant de soumettre au référendum tout traité conclu en vue de l'édification du Grand Maghreb, spécifie qu'un acte de cette importance doit être soumis au préalable à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée Nationale. Il s'agit là, de notre part, d'une position consciente et délibérée, tendant à entourer les engagements de cette nature du maximum de garanties.

Le peuple se prononcera à deux niveaux, indirectement par la voix de ses élus, directement ensuite par ses propres suffrages. Nous aurons ainsi accompli notre devoir de gouvernants, conscients, au plus haut point, de l'intérêt supérieur de la Nation.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Si l'intérêt supérieur de la Nation nous commande la procédure que nous vous proposons, il exige, aussi et surtout, que nous sachions, en toute clarté, où nous allons. Il nous faut donc, parallèlement au déroulement de vos travaux, entrer en négociations avec nos frères de Libye pour définir le contenu de l'union à laquelle, ensemble, nous consacrerons tous nos efforts.

Après 75 ans de protectorat, dont quarante années de luttes nationalistes et après quelques 18 ans d'exercice effectif de la souveraineté, la Tunisie se présente avec des acquis considérables. Dans toute démarche il est impérieux, il est vital, que la Nation Tunisienne conserve ses acquis chèrement payés. Nous avons une éthique et une idéologie, un système politique et des Institutions.

Notre éthique se définit fondamentalement par le respect des droits et l'appréciation des devoirs de tous les Citoyens. Nous garantissons « l'inviolabilité de la personne humaine, la liberté de conscience et le libre exercice des cultes ». Les libertés individuelles n'ont d'autres limites, dans notre Pays, que celles établies par la Loi pour la protection des droits d'autrui et, d'une manière générale, des intérêts supérieurs de la Nation.

De longues années durant, nous avons construit un Etat politique moderne et nous avons fondé notre idéologie sur la nécessité d'un Etat, vivant en symbiose avec le Parti libérateur et engageant les forces de travail et les forces de production dans un contrat social créateur. Notre système politique s'articule ainsi sur un Etat expression du pouvoir organisé, un Parti groupant les masses et forgeant l'idéologie du Pouvoir, une Assemblée Nationale exerçant le pouvoir législatif et les organisations syndicales rassemblant et encadrant l'ensemble des agents économiques.

Ce système politique enfante notre système de développement dont l'objectif fondamental est d'assurer la sécurité économique de la Nation où l'Etat garantit aux citoyens une production, un approvisionnement et une distribution des biens et services qui leur sont nécessaires ; où il peut assurer lui-même ces fonctions si la nécessité l'exige. Dans ce système, le rôle essentiel de l'Etat est d'inciter, de motiver et d'orienter.

Cependant, il lui appartient, à lui seul, de définir une politique de répartition équitable des richesses et de veiller avec fermeté à son application par tous les partenaires sociaux.

Ces fonctions dans la production et la répartition sont organisées dans le cadre de Plans Nationaux de Développement qui définissent les besoins et tracent les voies et moyens pour les satisfaire.

En un mot, l'Etat dans notre Pays est un régulateur du développement.

Ce système de développement basé sur notre système politique reste ouvert sur un système de coopération internationale qui, au-delà d'un transfert d'aide nécessaire mais non suffisant, permet à notre Pays d'être intimement concerné par l'évolution culturelle et le progrès scientifique dans le monde.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Telles sont les caractéristiques fondamentales de cette Tunisie que les Tunisiens ont voulue et que les Tunisiens ont faite : un pays viable, un pays vivable. Le maintien de ces acquis ne fera que renforcer l'union avec nos frères de Libye.

C'est là un bien inestimable qui ne se quantifie pas.

Pour notre part, la richesse est d'abord l'Homme et les Elites, et Dieu soit loué, nous n'en manquons pas.

Il s'agit là, pour nous, d'un point de départ essentiel.

Mais au-delà, de quoi l'union sera-t-elle faite ? Ce sera l'objet même des négociations.

Une telle démarche est d'autant plus nécessaire que l'union tuniso-libyenne s'inscrira, doit s'inscrire naturellement, dans le cadre du Grand Maghreb. Tout au long de nos discussions, des consultations seront établies avec nos autres frères maghrébins.

Pour garantir à notre démarche le maximum de chances de succès et afin de sauvegarder l'Intérêt supérieur de la Nation, le Gouvernement a créé, sous la présidence du Premier Ministre, une Commission Nationale qui groupera des membres du Gouvernement, de l'Assemblée Nationale, des représentants du Parti et des organisations nationales. Cette commission pourra faire appel à des personnalités extérieures.

Elle aura à :

- définir les questions et problèmes qui feront l'objet des négociations ;
- établir un memorandum introductif à ces négociations ;
- définir les approches possibles sur la base desquelles seront entreprises les consultations avec les autres Pays du Maghreb.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

A l'heure où partout dans le Monde, les nations s'efforcent sinon de fusionner dans une même entité, du moins d'unir leur destin, totalement ou partiellement, à l'heure où l'Etat supranational devient de moins en moins utopique, nous nous devons de nous engager résolument et sans restriction mentale, aux côtés de ceux à qui nous unissons tant de liens et, d'abord, nos voisins qui se trouvent avoir avec nous des affinités particulières.

Autant l'unité avec nos voisins est souhaitable pour un meilleur avenir de nos peuples, autant nous devons méditer les fâcheuses expériences que nous enseigne l'Histoire ancienne et récente. Témoins de cette Histoire, nous ne pouvons pas nous permettre de nous voiler les difficultés d'une telle entreprise ; c'est pourquoi, le principe en étant posé et le peuple devant être appelé à la confirmer, nous devons construire cette unité dans le calme et la sérénité, à l'Intérieur, dans la paix et la concorde à l'Extérieur.

L'œuvre que nous entreprenons est à la dimension de l'histoire. Nous lui voulons la pérennité de l'histoire.

Notre ambition est de réussir une construction valable et durable. C'est dire la somme d'intelligence, de réflexion et les ressources d'imagination que nous devons y investir.

A l'heure où notre destin se définit, la Tunisie n'a pas assez de ses enfants, de tous ses enfants pour choisir sa voie, librement et en toute connaissance de cause. Comment donc ce choix pourrait-il être le meilleur si nous ne nous mettons pas, tous ensemble, à le déterminer ?

Je fais appel à toutes les Tunisiennes et à tous les Tunisiens, plus particulièrement à nos élites et à nos cadres, pour serrer les rangs autour du Chef de l'Etat, ce grand rassembleur, autour de nos Institutions Républicaines qui règlent et régissent notre société.

Nous devons avoir essentiellement en vue l'Intérêt Supérieur de la Tunisie, les acquis de la Nation et leur permanence.

En ce moment solennel où il y va du devenir de nos enfants et des enfants de nos enfants, nous devons avoir une conscience aiguë de nos responsabilités, rentrer nos ranceurs, oublier nos différends et taire tout ce qui nous divise.

C'est à ce prix et à ce prix seulement que nous pourrions sauvegarder ce pour quoi des générations successives ont lutté et souffert et de milliers de patriotes ont payé de leur liberté et de leur vie.

## 6. — Décret instituant une commission du S.M.G.

**Décret n° 74-493 du 20 avril 1974, instituant une commission nationale du salaire minimum garanti. J.O.R.T. (28) 23 avril 1974, 853-54.**

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne,

Vu les articles 134 et 135 du code du travail ;

Vu le décret n° 73-247 du 26 mai 1973, relatif à la procédure de fixation des salaires ;

Vu la convention collective cadre du 20 mars 1973, agréée par l'arrêté du 29 mai 1973 ;

Vu l'avis du Premier Ministre, des Ministres du Plan, des Finances, de l'Economie Nationale, de l'Agriculture, des Transports et des Communications et des Affaires Sociales ;

DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué, auprès du Ministre des Affaires Sociales, une commission dénommée Commission Nationale du Salaire Minimum Garanti compétent pour :

1) Etudier l'évolution des salaires et du pouvoir d'achat des salariés à la lumière des conditions économiques et sociales prévalant dans le pays. A cette fin la Commission peut demander aux administrations et aux organismes de toute sorte, les études, les documents et en général toutes les informations qui seraient utiles pour ses travaux.

2) Soumettre au gouvernement les éléments d'une politique des salaires, dans le cadre de la politique économique et sociale en harmonie avec les orientations du Plan.

3) Proposer la fixation du salaire minimum garanti dans le secteur agricole et dans

le secteur non agricole. Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et le salaire minimum agricole garanti (SMAG) sont déterminés par décret.

**ART. 2.** — La Commission Nationale du Salaire Minimum Garanti comprend, sous la présidence du Ministre des Affaires Sociales ou de son représentant :

- 1 représentant du Premier Ministre ;
- 1 représentant du Ministère du Plan ;
- 1 représentant du Ministère des Finances ;
- 1 représentant du Ministère de l'Economie Nationale ;
- 1 représentant du Ministère de l'Agriculture ;
- 1 représentant du Ministère des Transports et des Communications ;
- 1 représentant du Parti Socialiste Destourien ;
- 2 représentants de l'Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat ;
- 4 représentants de l'Union Générale Tunisienne du Travail.

Les représentants du P.S.D., de l'U.T.I.C.A., de l'U.N.A. et de l'U.G.T.T. sont nommés pour une durée de 2 ans renouvelable par arrêté du Ministre des Affaires Sociales sur présentation de leur organisation respective.

En outre le Président peut faire appel, à titre consultatif, à toute personne dont la collaboration serait utile pour l'examen des problèmes à l'étude.

**ART. 3.** — La Commission Nationale du Salaire Minimum Garanti se réunit sur convocation de son Président, chaque fois qu'il le juge utile ou sur demande des représentants de l'une des organisations d'employeurs ou de travailleurs.

**ART. 4.** — Le Premier Ministre, les Ministres du Plan, des Finances, de l'Economie Nationale, de l'Agriculture, des Transports et des Communications et des Affaires Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Fait à Tunis, le 20 avril 1974

P. le Président de la République Tunisienne :  
et par délégation,

Le Premier Ministre.

Hedi NOUIRA